



VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

*Histoire-géographie, géopolitique
et sciences politiques*

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

THÈME 1 – DE NOUVEAUX ESPACES DE CONQUÊTE (26-28 HEURES)

SOMMAIRE

<i>Programme</i>	2
<i>Sens général du thème en classe terminale</i>	2
Explicitation du préambule du thème.....	3
Explicitation de la structure générale du thème	3
Problématique générale du thème	4
<i>Orientations pour la mise en œuvre du thème</i>	4
Orientations pour la mise en œuvre de l'introduction.....	4
Orientations pour la mise en œuvre des axes.....	6
Orientations pour la mise en œuvre de l'objet de travail conclusif..	25
<i>Pièges à éviter</i>	32
<i>Ressources</i>	34

Programme

L'étude de ce thème a un double objectif : identifier, au-delà des territoires terrestres, les possibilités d'affirmation et de développement des États liées à la conquête de l'espace et de l'océan ; comprendre les défis et rivalités qui en découlent avec l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, notamment les entreprises privées.

Les deux axes sont abordés sous l'angle géopolitique :

- Le premier met en avant les rivalités entre États, en donnant une large place aux enjeux militaires, à la fois dans l'étude de la course à l'espace depuis les années 1950 et dans celle de la dissuasion nucléaire et des forces de projection maritime.
- Le second s'intéresse, à travers les exemples de la Station spatiale internationale et de la gestion internationale des mers et des océans, aux négociations diplomatiques qui permettent d'encadrer les rivalités interétatiques, ainsi qu'aux opérations internationales rendues nécessaires par des intérêts communs.

Introduction : océans et espace : quelles spécificités ?

Une connaissance et une maîtrise en constante évolution.
Les dernières frontières ?

Axe 1 : conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

Jalons

Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...).

Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes.

Axe 2 : enjeux diplomatiques et coopérations

Jalons

Coopérer pour développer la recherche : la Station spatiale internationale.

Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : *Biological Diversity beyond National Jurisdiction*).

Objet de travail conclusif : la Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans

Jalons

Une volonté politique d'affirmation (discours, investissements, appropriations...).

Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde.

Sens général du thème en classe terminale

Le professeur peut envisager un traitement du thème en **26 à 28 heures** (évaluation comprise).

La spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) adopte une **approche pluridisciplinaire**, dont l'objectif est d'apporter aux élèves des **clés de compréhension du monde** en analysant des **objets d'étude contemporains**.

Explicitation du préambule du thème

Alors que l'écoumène s'est étendu à la totalité des espaces terrestres, les océans et l'espace extra-atmosphérique¹ demeurent des espaces à découvrir à mesure que les avancées des sciences et de la technologie le permettent. Ce thème des « nouveaux espaces de conquête » répond à un objectif fondamental de l'enseignement de spécialité, qui est de constituer « une ouverture sur des objets peu explorés dans la scolarité des élèves ».

Le programme de l'enseignement de spécialité de terminale poursuit l'acquisition de notions centrales de chaque discipline. Ce thème réinvestit et prolonge la construction des notions de puissance (thème 2 : « **Analyser les dynamiques des puissances internationales** ») et de frontière (thème 3 : « **Étudier les divisions politiques du monde : les frontières** ») étudiées en classe de première.

Depuis plusieurs siècles, les progrès scientifiques et technologiques des sociétés ont permis de découvrir, conquérir et étudier l'immensité des océans et de l'espace. Pour autant, l'exploration de ces nouveaux espaces de conquête n'est pas achevée. Douze astronautes ont aluni à 300 000 km de la Terre, et moins de cinq personnes ont exploré le point le plus profond des abysses océaniques (- 10 900 mètres).

La cartographie est un témoin de cette conquête par l'homme tout autant qu'un instrument de savoir et de pouvoir. L'Organisation des Nations unies estime que seulement 20 % des fonds océaniques sont à ce jour cartographiés avec une résolution de l'ordre du kilomètre, insuffisante pour identifier des informations chimiques, biologiques ou géologiques, archéologiques. L'université Claude-Bernard Lyon 1 et le CNRS ont publié en 2019 la plus grande cartographie de l'Univers dans un rayon d'un milliard d'années-lumière² autour de la Terre, alors que l'horizon de l'espace observable atteint aujourd'hui environ 45 milliards d'années-lumière.

De nature géopolitique, elle est motivée par des enjeux de souveraineté mais aussi et surtout par une volonté d'affirmation et de développement des États. Elle s'incarne dans le progrès des connaissances scientifiques, dans la maîtrise des immensités spatiales, dans l'exploitation des ressources ou tout simplement dans le prestige qu'elle procure à l'affirmation des puissances. La course à l'espace et aux océans, notamment pour le contrôle et l'appropriation des ressources, s'est accélérée dans la seconde moitié du XX^e siècle, souvent dans un contexte de rivalités, en particulier durant la guerre froide. Malgré les tensions, les défis technologiques, scientifiques et humains ont suscité des coopérations internationales encore actives aujourd'hui.

Explicitation de la structure générale du thème

Par leur démesure et leur relative inaccessibilité, l'espace et les océans fascinent les sociétés, stimulant leur imaginaire et les poussant à voir ce qui se trouve au-delà de l'horizon. La curiosité des femmes et des hommes face à l'inconnu a motivé de nombreuses explorations de ces espaces spécifiques par les contraintes et les métriques qui les composent. **[Introduction]**

La conquête des océans depuis l'Antiquité et celle de l'espace dans la seconde moitié du XX^e siècle constituent à la fois une manifestation et un instrument de la puissance

Retrouvez éducol sur



1. Dans le reste de la fiche, l'espace extra-atmosphérique peut être désigné sous le seul terme d'« espace ».
2. Une année-lumière est une unité de longueur qui équivaut à 9 460 milliards de kilomètres.

d'un État. Cette volonté d'explorer et de s'approprier de nouveaux territoires est étroitement liée à des appétits de richesse et de puissance qui ont pour effet d'accroître les rivalités internationales. [Axe 1]

L'appropriation et l'usage de nouveaux espaces océaniques et extra-atmosphériques appellent une gestion concertée et la définition commune d'un cadre légal pour réguler leur exploration, leur exploitation et leur protection. Les négociations diplomatiques permettent de réguler les rivalités entre États, alors que les intérêts communs pour développer la Station spatiale internationale ou gérer de façon globale les océans appellent des coopérations internationales. [Axe 2]

La Chine est devenue en quelques décennies une grande puissance mondiale. Ce processus s'est accompagné au niveau international de l'affirmation du pays dans la course à de nouveaux espaces d'influence en mer et dans l'espace, où les rivalités et les enjeux géopolitiques sont forts. [Objet de travail conclusif]

Problématique générale du thème

Comment la puissance s'affirme-t-elle dans les nouveaux espaces de conquête ?

Orientations pour la mise en œuvre du thème

Orientations pour la mise en œuvre de l'introduction

Articulation et sens général de l'introduction

Articulation de l'introduction avec le thème

L'introduction a vocation à mobiliser les représentations des élèves pour faire émerger les spécificités de ces deux espaces encore méconnus et peu exploités.

Elle permet de définir les contraintes et les limites propres aux espaces océaniques et extra-atmosphériques. Avec l'aide de leur professeur, les élèves peuvent retracer à grands traits l'évolution chronologique de leur exploration et de leur connaissance, tout en précisant en quoi ce processus de conquête a alimenté l'affirmation des puissances.

Le professeur peut également guider la réflexion de ses élèves pour les amener à dégager les enjeux de cette conquête, notamment les rivalités spécifiques qui animent les sociétés, les États, les acteurs pour explorer, s'approprier, exploiter et protéger ces espaces lointains.

Sens général de l'introduction

La connaissance et la maîtrise des espaces extra-atmosphériques et océaniques ont progressé dans le sillage des avancées techniques et technologiques réalisées dans l'histoire de nos sociétés, notamment depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Ces progrès ont participé à l'affirmation des puissances, mais leur maîtrise est devenue rapidement un enjeu de rivalités et de gouvernance à l'échelle mondiale.

Éléments fondamentaux des items de l'introduction

Une connaissance et une maîtrise en constante évolution

Les limites de la technologie ont constitué, et demeurent encore, la principale raison de notre incapacité à appréhender globalement la totalité des espaces océaniques et extra-atmosphériques et à les explorer réellement. Les progrès technologiques réalisés depuis plusieurs décennies permettent cependant de repousser l'horizon de nos connaissances et de notre maîtrise de ces espaces spécifiques. **Les élèves doivent ainsi comprendre que la connaissance et la maîtrise de l'espace et des océans ont progressé parallèlement aux avancées technologiques de nos sociétés.**

L’océan, un milieu liquide contraignant et méconnu. En lien avec le thème 1 de géographie du programme de terminale, « **Mers et océans : au cœur de la mondialisation** », l’introduction constitue également un temps de mobilisation ou de construction de repères géographiques maritimes fondamentaux. L’océan mondial désigne toute l’eau des mers et des océans formant autour de la Terre un volume continu, à l’exception des mers intracontinentales. Constituant une seule et vaste étendue d’eau salée, les océans sont au nombre de 3 (Pacifique, Atlantique, Indien) à 5 selon que l’on individualise ou non l’océan Austral et l’océan Arctique. Les surfaces marines représentent 70,8 % du globe pour 361 millions de km², soit près de 2,5 fois la surface des continents. Les mers et les océans sont un milieu liquide très contraignant physiologiquement, également difficile à explorer par des ondes électromagnétiques (lumière, radio), qui ne se diffusent pas à travers l’eau. La surface des océans est observée et cartographiée notamment par des satellites. En revanche, les profondeurs des océans, que ce soit pour leur colonne d’eau, leurs fonds et leurs sous-sols marins restent encore peu explorées et leur biodiversité très largement à découvrir. **Le professeur pourra inviter les élèves à constater que, si les océans paraissent proches, paradoxalement, ils sont très éloignés de notre capacité réelle d’exploration.**

Les spécificités de l’espace extra-atmosphérique. La conquête spatiale est plus récente et suit également les progrès technologiques de nos sociétés. En s’appuyant sur les connaissances acquises tout au long de la scolarité en sciences de la vie et de la Terre, le professeur réactive avec les élèves la définition d’un espace extra-atmosphérique qui s’identifie en opposition à l’atmosphère terrestre, désignant **le vide spatial entre l’atmosphère terrestre et d’autres astres**. L’atmosphère se raréfie progressivement et la limite entre l’espace aérien – celui des avions, avec les règles qui s’y appliquent – et l’espace extra-atmosphérique est difficile à fixer. Un consensus s’est établi pour adopter la ligne de Karman, une ligne imaginaire qui, à 100 km au-dessus du niveau de la mer, sépare ces deux types d’espace. C’est elle qui est adoptée par la fédération aéronautique internationale (FAI). L’espace a des contraintes spécifiques qui freinent son exploration comme l’absence de gravité et d’air ou les températures extrêmes. La distance constitue une autre contrainte pour l’exploration de l’univers. **L’immensité des espaces extra-atmosphériques est difficile à concevoir pour les élèves.** Le professeur peut préciser sans entrer dans les détails que l’espace s’appréhende à l’aide d’une métrique spécifique, l’année-lumière, qui équivaut à 9,4 milliards de kilomètres, soit la distance parcourue par la lumière dans le vide en une année. L’univers observable est un horizon à repousser limité par la capacité de nos télescopes et notre capacité d’investissement dans ce domaine de recherche.

Les dernières frontières ?

En lien avec les programmes de géographie de seconde et de première, le professeur explique aux élèves que la pénurie prévisible des ressources terrestres et l’exploration achevée de toutes les terres émergées poussent les hommes à entreprendre une conquête de territoires lointains, de nouvelles frontières, où ils pourraient trouver d’abondantes ressources, jouir d’une pleine liberté et affirmer leur puissance. L’océan et l’espace extra-atmosphérique sont ces nouvelles frontières convoitées. Ils constituent aujourd’hui de vastes espaces de liberté, des réservoirs potentiels de ressources, de connaissances scientifiques et de prestige pour qui parviendra à les découvrir, les explorer et les maîtriser ; ils peuvent être envisagés comme les nouvelles formes de la *Frontier*³.

3. Ce néologisme est inventé par F.J. Turner dès 1893 dans un article remis à l’*American Historical Association* à Chicago. Il est le cœur de la thèse qui guide son ouvrage *Frontier in American History*, publié en 1920. Selon lui, les valeurs états-uniennes et notamment la liberté, la démocratie et l’importance du mérite personnel se sont enracinées par le repoussement perpétuel de la frontière. Cette prise de position peut néanmoins être analysée comme une légitimation *a posteriori* de l’expansion états-unienne des Appalaches jusqu’au Pacifique entre 1776 et 1867 (rachat de l’Alaska) au détriment des populations amérindiennes et d’autres pays, au premier rang desquels le Mexique.

L'appropriation récente et inachevée des espaces océanique et extra-atmosphérique **a été et est encore l'objet de rivalités entre grandes puissances, puissances émergentes et nouveaux acteurs privés**. La course à la mer et à l'espace constitue en cela un enjeu géopolitique majeur. Elle appelle d'importants moyens militaires pour projeter et affirmer la puissance des États dans ces mondes nouveaux. Elle pose aussi la question des coopérations, des frontières reconnues, de l'appropriation et de l'exploitation au regard du droit international et enfin de la protection de ces nouveaux espaces de conquête encore méconnus.

Orientations pour la mise en œuvre des axes

Articulation de chaque axe avec le thème

Axe 1 – Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

L'axe 1, dont le professeur peut traiter les jalons dans l'ordre de son choix, mobilise l'histoire, la géographie, la géopolitique et les sciences politiques pour mettre en perspective les modalités d'affirmation de puissance dans les nouveaux espaces de conquête que sont l'espace, les mers et les océans. Il s'agit de montrer que ces nouveaux espaces d'exploration, d'appropriation voire d'exploitation sont le théâtre d'une rivalité forte entre États, mais aussi entre acteurs privés. Au prisme des sciences politiques et de la géopolitique, l'analyse de ces relations révèle les enjeux militaires affirmés tant dans la conquête spatiale depuis les années 1950 que dans la maîtrise navale des mers et des océans aujourd'hui.

Problématique de l'axe 1

Comment la puissance s'affirme-t-elle et évolue-t-elle dans les nouveaux espaces de conquête ?

Axe 2 – Enjeux diplomatiques et coopérations

L'axe 2 comporte une dimension géopolitique particulièrement affirmée. La conquête des espaces océaniques et extra-atmosphériques est historiquement une source de rivalités, de tensions et d'inégalités entre États. L'absence de statut juridique de ces espaces renforce dans un premier temps les enjeux diplomatiques et nécessite de définir leur gouvernance. Tant pour leur découverte et leur exploitation qui appellent des efforts technologiques et financiers considérables, que pour leur gestion et leur préservation, les États ont été amenés, et le sont encore aujourd'hui, à coopérer par intérêts communs. Les États sont à la fois les acteurs de la conquête, mais aussi les législateurs d'une gestion négociée de ces nouveaux espaces. Ils participent à des négociations internationales à l'échelle mondiale sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, mais aussi à l'échelle continentale dans le cadre d'organisations de coopération régionale.

Problématique de l'axe 2

Comment répondre aux enjeux géopolitiques de la découverte et de l'exploitation de l'espace, des mers et des océans ?

Articulation des jalons et de l'axe

Axe 1 – Le traitement de l'axe 1 se réalise à partir de l'étude des deux jalons

L'axe 1 s'articule autour de deux jalons dont la nature géographique spécifique rend singulière chacune des études proposées. L'enjeu est de réfléchir au processus de conquête de nouveaux espaces, qui voit émerger en parallèle et simultanément des rivalités géopolitiques et des enjeux militaires entre les différents acteurs œuvrant à la maîtrise de ces nouveaux espaces des sociétés humaines.

- Jalon – Les enjeux géopolitiques d’une conquête : la course à l’espace des années 1950 à l’arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...) L’objectif de ce jalon est de montrer combien, depuis plus de soixante ans, les rivalités entre les puissances sont les moteurs essentiels de la course à l’espace et du repoussement de la *Frontier* extra-atmosphérique. Théâtre d’affrontements aussi bien technologiques qu’idéologiques, l’espace est investi par les États pour asseoir leur souveraineté et leur ambition à l’échelle mondiale. La fin de la guerre froide démultiplie le nombre d’acteurs nationaux et la course à l’espace se caractérise aujourd’hui par une implication croissante des entreprises privées, qui restent encore malgré tout sous la tutelle étatique.
- Jalon – Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes L’objectif de ce jalon est de montrer, en se plaçant depuis les espaces maritimes, comment les États cherchent à accroître leur influence, leur rayonnement, voire leur domination sur les autres États du monde par la maîtrise des mers⁴. Elle implique que soient réunis durablement plusieurs attributs articulés de la puissance (politique, scientifique, économique et militaire), qui s’expriment dans toutes les dimensions spatiales du volume des mers et des océans : superficie des eaux de surface et profondeur de la colonne d’eau. Depuis l’Antiquité, de nombreuses nations veulent découvrir de nouvelles voies maritimes et s’assurer la maîtrise des mers pour protéger leur commerce et prolonger leur puissance sur les océans. Aujourd’hui, ces enjeux maritimes sont d’abord stratégiques et relèvent du domaine militaire : l’océan offre aux sous-marins participant à la dissuasion nucléaire une zone d’opérations en profondeur qui les met à l’abri des atteintes, et un espace de liberté de navigation pour une flotte de projection de puissance (avions, missiles) mais aussi de forces (troupes et matériels militaires) en temps de crise ou de conflit. Traiter la question de la maîtrise des mers impose de **réfléchir d’abord** à partir des étendues marines et non des étendues terrestres. Ce changement de regard, qui rompt avec les études traditionnelles, invite à analyser l’affirmation de puissance depuis les mers et les océans vers les terres, et non l’inverse.

Axe 2 – Le traitement de l’axe 2 se réalise à partir de l’étude des deux jalons

L’axe 2 prend appui sur deux exemples pour montrer comment la conquête spatiale et celle des mers et océans ont été régulées au niveau international, notamment par le droit négocié dans le cadre de conférences organisées par l’Organisation des Nations unies. Les deux jalons soulignent aussi combien les intérêts communs imposent de nécessaires coopérations internationales tant les spécificités de ces deux espaces de conquête sont grandes.

- Jalon – Coopérer pour développer la recherche : la Station spatiale internationale Alors que le jalon sur la course à l’espace insiste sur la concurrence comme moteur de la conquête, ce jalon vise à analyser comment l’impossibilité de résoudre seuls certains défis (aussi bien financiers, techniques, scientifiques que géopolitiques) conduit les États à coopérer. En se focalisant sur l’assemblage et l’exploitation de la Station spatiale internationale depuis 1998, il permet de souligner que l’espace, loin d’être une simple pierre d’achoppement dans les relations internationales, peut œuvrer à l’enrichissement de la connaissance humaine et, tel un symbole, à la coopération entre les nations.
- Jalon – Rivalités et coopérations dans le partage, l’exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques

Retrouvez éducol sur



4. Caron, F. (2008), « De la maîtrise de la mer », *Stratégique*, vol. 89-90, no. 1, pp. 101-147.

exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : *Biological Diversity beyond National Jurisdiction*)

Les espaces maritimes sont une source de revenus et d'affirmation géopolitique dans une mondialisation des économies de plus en plus marquée par les enjeux environnementaux. Les mers et les océans suscitent des prétentions, sinon des rivalités interétatiques. Les conflits maritimes sont aujourd'hui nombreux et concernent tout aussi bien les délimitations maritimes, le respect des droits de pêche ou de prélèvement des ressources, l'accès et la libre navigation, ou les dispositions juridiques décidées par un État sur les espaces maritimes relevant de sa juridiction. Un différend entre États concentre souvent plusieurs conflits. Pour les prévenir et les résoudre, les États recherchent des règles communes, un droit susceptible de prévenir, de réguler et de résoudre les conflits interétatiques sur les mers et les océans. Dans ce jalon, l'étude de la gestion internationale des mers et des océans est étroitement liée à la naissance et au développement du droit international de la mer, qui accompagne l'emprise progressive des hommes sur les espaces maritimes, leurs rivalités, leurs conflictualités, d'abord à travers la navigation puis via l'exploitation croissante de leurs ressources. Avec le droit de la mer, ou *Law of the Sea*, les océans et les mers ne sont pas sans règles. Au contraire, le droit international qui leur est spécifiquement dédié est un « droit qui règle les rapports entre les États concernant l'utilisation de la mer et l'exercice de leur pouvoir sur des espaces maritimes »⁵. Le droit de la mer vise à définir la gouvernance juridique des mers et océans. Salué comme l'un des instruments juridiques les plus importants du XX^e siècle, le droit de la mer couvre l'ensemble de l'espace marin et de ses utilisations, y compris la navigation et le survol, l'exploration et l'exploitation des ressources, la conservation des ressources biologiques, la protection et la préservation du milieu marin et la recherche scientifique marine. Le droit de la mer est le seul droit international à s'appliquer de manière unique à l'ensemble des parties du monde. Sa rédaction est ancienne, souvent conflictuelle, fruit de longues négociations diplomatiques et de coopérations internationales menées lors de grandes conférences, comme c'est le cas actuellement pour la haute mer.

Éléments fondamentaux des jalons

Jalon – Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...)

Problématique du jalon

Comment les rivalités de puissance s'expriment-elles dans la course à l'espace ?

Ce jalon a pour objectif de souligner combien la course à l'espace est historiquement un vecteur d'affirmation de la puissance des États et comment elle s'inscrit dans des rapports de force entre ceux-ci.

Les rivalités politiques entre les puissances sont les ressorts premiers et essentiels de la conquête et de la maîtrise progressive de l'espace. En articulant des logiques de

Retrouvez éducol sur



5. LØPUSKI J. (1982), « Droit international de la mer », *Encyclopédie pratique de droit maritime*, Gdansk, Pologne.

puissance dure, *hard power*,⁶ par la recherche de la supériorité technologique et des stratégies d'influence, et de puissance douce, *soft power*, par la publicité de chaque nouvel exploit, les États font de la conquête spatiale une des composantes centrales de leur *smart power*. Les États-Unis et l'URSS ont longtemps fait seuls la course dans un contexte de guerre froide. Néanmoins, les nouvelles ambitions internationales de quelques États, comme la **Chine et l'Inde, s'expriment par leur volonté d'intégrer le cercle très restreint des puissances spatiales**, c'est-à-dire des États bénéficiant d'une autonomie totale dans leur utilisation de l'espace. Ces États entendent même être des pionniers, des leaders dans certains programmes (premier alunissage d'un atterrisseur et d'un rover sur la face cachée de la Lune par les Chinois en 2019). Les dernières années sont marquées également par **l'arrivée grandissante des entreprises privées états-uniennes** (*Virgin Galactic, SpaceX, Blue Origin, Planetary Resources*) dans des activités spatiales qui jusqu'alors étaient l'apanage des États. Certes, ces nouveaux acteurs n'hésitent pas à afficher explicitement leur ambition de repousser la *Frontier*, et ce concomitamment avec les projets des puissances étatiques. Elon Musk, fondateur de *SpaceX*, assume ainsi ouvertement vouloir coloniser la planète Mars et y poser lui-même le pied dans un horizon assez proche, quand Richard Branson entend permettre à son entreprise *Virgin Galactic* d'envoyer des touristes dans l'espace, c'est-à-dire de vendre des vols suborbitaux au public. Pour autant, cet élargissement d'acteurs doit avant tout être considéré sous l'angle des **enjeux géopolitiques**. En cela, il ne faudrait pas oublier que ce nouveau partenariat public-privé sur lequel s'appuient essentiellement les États-Unis demeure un des moyens d'expression des rivalités de puissance dans la course à l'espace.

L'espace comme lieu d'affrontements technologiques et idéologiques

Il ne s'agit pas dès lors d'étudier chaque programme spatial ou chaque nouvelle performance pour eux-mêmes, mais bien d'éclairer combien l'espace devient à partir des années 1950 l'un des théâtres d'affrontements technologiques et idéologiques des grandes puissances. L'attention est portée au premier chef sur les États-Unis et l'URSS dans le contexte de la guerre froide, durant laquelle l'intérêt pour l'espace est lié au nucléaire. En effet, les premiers efforts pour envoyer en orbite terrestre d'abord des satellites puis des hommes résultent d'une **compétition acharnée entre les deux superpuissances de la guerre froide**. Alors que ces deux puissances veillent dans un premier temps à stabiliser les missiles balistiques et à leur donner une portée de plus en plus importante afin qu'ils puissent transporter l'arme nucléaire en territoire ennemi, la réussite du lancement du premier satellite, *Sputnik*, par un de ces missiles balistiques (*Semiorok*) le 4 octobre 1957, peut être considérée comme **le début de la course à l'espace**. L'humiliation est d'autant plus importante pour les États-Unis que cet exploit technologique – et donc le retard états-unien – est mis en scène pendant les 22 jours durant lesquels le « bip bip » du satellite soviétique est radiodiffusé. Deux mois plus tard, l'explosion de la fusée chargée d'envoyer le premier satellite états-unien, *Vanguard*, devant toutes les caméras du monde convainc le pays d'investir massivement dans la recherche spatiale et donne naissance, en 1958, à la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA), dont l'enveloppe financière ne cesse de croître jusqu'à atteindre 4,4 % du budget fédéral en 1966. Le professeur peut aborder avec les élèves les **rivalités de puissances par leur mise en scène médiatique dans laquelle s'intriquent prouesses technologiques et communications via différents médias**. Il peut s'appuyer sur les images des premiers pas sur la Lune de Neil Armstrong et Buzz Aldrin le 20 juillet 1969 en mettant en lumière, dans une démarche d'éducation aux médias et à l'information, comment cet événement, retransmis en direct, revêt un

Retrouvez éducol sur



6. Nye J., 1992, *Le Leadership américain : quand les règles du jeu changent*, Presses Universitaires de Nancy, 266 p.

caractère planétaire et constitue un outil de communication pour les États-Unis sur leur puissance. Ainsi, une courte vidéo de 5 minutes proposée par l'INA ([Le premier pas sur la Lune](#)) peut faire l'objet d'une analyse avec les élèves en travaillant notamment les capacités « **extraire des informations d'une vidéo** » et « **contextualiser** ». Le professeur peut, dans un second temps, mettre ces images en perspective avec un extrait du discours de J. F. Kennedy du 12 septembre 1962, *We choose to go to the Moon*. Replaçant la quête de la Lune dans le contexte du retard réel des États-Unis dans ce début de course à l'espace, il permet d'une part de souligner la réactivation de l'esprit pionnier, du mythe de la *Frontier*. D'autre part, il affiche explicitement les valeurs de liberté qui sont les piliers de la société états-unienne en s'opposant implicitement au modèle soviétique que les États-Unis considèrent comme autoritaire.

Théâtre de la concurrence acharnée entre les deux Grands, la course à l'espace doit être également appréhendée comme le **moyen pour certains États d'asseoir leur souveraineté** tout en l'affirmant au sein même des blocs. Ainsi, si **l'aventure spatiale française** commence dès la fin de la Seconde Guerre mondiale notamment avec le lancement de la fusée-sonde Véronique, on ne peut véritablement parler de politique spatiale qu'avec le retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958. Pour lui, l'indépendance nationale vis-à-vis notamment de l'allié états-unien ne peut s'enraciner que dans la dissuasion nucléaire et dans l'acquisition d'un statut de véritable puissance spatiale. La création du Centre national d'études spatiales (CNES) en 1961 et la sélection du site de Kourou en 1965, ainsi que le lancement la même année du satellite Astérix (qui fait de la France la troisième puissance capable de mettre sur orbite un objet artificiel) formalisent cette stratégie de souveraineté nationale qui va de pair, dès Georges Pompidou, avec son inscription dans une coopération européenne (création de l'ESA, Agence spatiale européenne en 1975⁷). Le **cas chinois s'avère assez similaire** dans la mesure où l'on peut considérer la création de la Cinquième Académie de recherche du ministère de la Défense nationale en 1956 comme l'origine du programme spatial national⁸. Elle est l'une des étapes essentielles qui ont accéléré la rupture entre l'URSS et la Chine.

Ainsi, si en 1957 seuls les deux Grands pouvaient se targuer d'être des puissances spatiales, cette époque est bel et bien révolue. Avec le *New Space* apparaissent une nouvelle manière de faire du spatial, qui devient moins expérimental et sur mesure, ainsi que de nouvelles applications. Après avoir été dans les années 1990 un élément tactique pour le champ de bataille (notamment lors de la guerre du Golfe), l'espace est aujourd'hui indispensable pour de nombreuses activités de la vie quotidienne (dépendantes d'applications qui n'ont pas d'alternatives terrestres crédibles, à l'image du GPS) et pour la conduite des affaires militaires et de sécurité, si bien qu'il est à présent devenu une cible (avec la destruction possible de satellites). Aujourd'hui, **le club des puissances spatiales s'est un peu élargi, même si ceux qui possèdent leurs propres moyens spatiaux restent peu nombreux (États-Unis, Russie, Europe, Japon, Chine, Inde...)**. Néanmoins, **certains autres n'hésitent pas à affirmer leur ambition**, comme la Corée du Nord, la Corée du Sud, l'Iran⁹, Israël, les Émirats arabes unis... Ces États inscrivent bien leur prétention dans la logique mi-séculaire d'une course à l'espace comme vecteur d'affirmation de la puissance. La Chine étant le sujet d'une

7. De nombreux pays européens ont décidé en 1975 de coordonner leurs projets spatiaux en fondant une agence intergouvernementale, l'ESA (agence spatiale européenne). Bien que financée à 25 % par l'Union européenne, il ne s'agit pas d'une agence communautaire. Ainsi, les 22 membres qui financent le reste de son budget ne sont pas tous inclus dans l'UE (Norvège, Suisse et désormais Royaume-Uni) et ne sont qu'une partie des pays européens.

8. Harvey B., 2004, *China's Space Program: From conception to Manned Spaceflight*, Chichester, Springer, 350 p.

9. La volonté de Téhéran de développer ses capacités spatiales s'exprime déjà dans la seconde moitié des années 1970. La Révolution de 1979 et la guerre contre l'Irak ont suspendu cet objectif pendant près de 30 ans.

réflexion plus profonde dans l'objet de travail conclusif, il est conseillé au professeur de centrer l'attention des élèves sur un autre pays, comme **l'Inde**. La réussite en 2014 du lancement du premier satellite géostationnaire indien et de la satellisation d'une sonde autour de Mars témoigne de la détermination du pays à acquérir un rayonnement politique international, et ce avec un budget très restreint (environ 1 milliard d'euros en 2016 contre 8 à 10 pour la Chine et l'Europe et près de 40 pour les États-Unis), selon la formule de l'innovation frugale « *jugaad* »¹⁰. L'étude de l'exemple indien peut ainsi être l'occasion pour le professeur d'insister sur l'entrelacement profond entre les enjeux économiques et géopolitiques. Sans les étudier pour eux-mêmes, on peut souligner que les intérêts économiques à placer à faible coût des satellites en orbite grâce à son lanceur *Polar Satellite Launch Vehicle* doivent également être appréhendés en prenant en compte leur possible déclinaison militaire pour l'Inde. Les enjeux d'un tel développement spatial peuvent être déduits par les élèves de l'analyse d'une carte portant sur les forces militaires et les conflits passés ou en sommeil de la région. Il s'agit de mettre en évidence que l'Inde entend rappeler aux deux puissances nucléaires qui l'entourent, la Chine et le Pakistan, qu'elle possède une indépendance totale, notamment grâce au système opérationnel de navigation par satellite dont elle dispose depuis 2018 (à ce jour, seuls les États-Unis avec *GPS*, la Russie avec *Glonass*, la Chine avec *Beidou-2* et l'Europe avec *Galileo* bénéficient de telles capacités). Grâce à celui-ci, elle n'est dépendante d'aucune autre puissance quant à la précision dans le guidage des missiles. Néanmoins, au sein des quelques 70 agences spatiales et sociétés privées dans le monde, les États-Unis conservent un poids encore prépondérant (60 % des investissements civils et 80 % des investissements militaires).

Le rôle croissant des entreprises privées

Si la course à l'espace permet de prendre le pouls de l'évolution des rapports de force entre les États avec l'arrivée de nouveaux concurrents, celle-ci connaît **une véritable révolution avec l'implication croissante des entreprises privées**. Sur ce point, le professeur peut s'appuyer sur les connaissances des élèves et notamment sur l'axe 2 du thème 2 des programmes de l'enseignement de spécialité de première consacré à la « **puissance des géants du numérique** ». Longtemps apanage des administrations publiques, l'espace extra-atmosphérique devient désormais un théâtre où se projettent les ambitions et les rêves technologiques, économiques, voire philosophiques, de quelques industriels à travers leurs sociétés, notamment *SpaceX*, *Virgin Galactic*, *Amazon*. Les nouveaux acteurs privés états-unis, regroupés sous l'appellation *New Space*, développent une industrie orientée vers l'activité spatiale commerciale. Le professeur veille à ce que les élèves remobilisent l'analyse du discours politique précédemment étudié – par exemple celui de J. F. Kennedy en 1962 *We choose to go to the Moon* – pour noter combien ces nouveaux acteurs s'inscrivent dans le mythe du repoussement de la *Frontier*. Il veille à insister sur le fait que, si ces entrepreneurs se rêvent en pionniers, ils restent pour le moment très liés à l'administration états-unienne, tant juridiquement que matériellement et financièrement. Juridiquement, **le Traité de l'espace de 1967¹¹, qui sert toujours de fondement au droit international de l'espace, fait des États les seuls responsables des activités spatiales, même si celles-ci émanent du secteur privé**. Ainsi, toute violation du droit de l'espace par une entreprise privée ou tout dommage à des biens ou à des individus consécutifs à des activités spatiales entraînent la

10. Comme le note Isabelle Sourbès-Verger dans un article paru dans le journal du CNES le 1^{er} août 2017, la mission indienne sur Mars, *Mangalyaan*, n'a coûté que 74 millions de dollars, soit moins que la réalisation du film *Gravity* en 2013 (100 millions).

11. Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, Londres/Moscou/Washington, le 27 janvier 1967.

responsabilité de l'État de la nationalité de l'entreprise. Cette charge juridique octroie à l'État une position tutélaire sur les entreprises privées en lui donnant la liberté de donner l'autorisation ou non à celles-ci d'avoir un accès à l'espace¹². La subordination des acteurs du privé à l'État est, de plus, financière. Les entreprises privées états-uniennes dépendent aujourd'hui complètement des commandes des différentes administrations états-uniennes et notamment du Département de la Défense, de la NASA et de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA). Ainsi, la société SpaceX profite d'un contrat de transport de fret vers la Station spatiale internationale (ISS). Ce contrat, palliatif pour les États-Unis au retrait de leur navette spatiale depuis 2011, a permis à SpaceX de dégager des marges pour innover par la mise au point d'une fusée Falcon 9 réutilisable. Néanmoins, la colonisation de Mars annoncée par Elon Musk nécessite des budgets énormes et la société reste étroitement dépendante de la régularité des commandes étatiques et des profits réalisés. En effet, pour l'instant, aucune des activités des sociétés privées à destination d'acteurs non gouvernementaux ne s'est encore montrée rentable. Aussi, si l'entrée de ces nouveaux acteurs privés dans le jeu spatial est un changement majeur, elle reste avant tout un moyen pour les États-Unis de conforter leur statut de puissance.

Les **conséquences géopolitiques** de ce désir d'hégémonie états-unien par l'utilisation des entreprises privées peuvent être présentées par le professeur. En effet, il peut soulever les nouveaux enjeux dans le cadre des relations internationales qui prennent corps dans les questions de régulation de l'espace extra-atmosphérique. Quelques extraits du Traité de l'espace de 1967 et du Space Act¹³ de novembre 2015 peuvent être comparés. Si le premier affirmait notamment le principe de non-appropriation de l'espace par les États ou les personnes, le second, adopté unilatéralement par le Congrès des États-Unis, autorise les citoyens états-uniens (et donc les entreprises privées) à « l'exploration et l'exploitation commerciale des ressources spatiales ». Cet unilatéralisme et l'effritement des liens de dépendance des entreprises privées à l'État qu'il engendre risquent, à moyen terme, d'être au cœur de protestations des autres puissances.

Un travail plus individuel peut être demandé aux élèves. Le professeur peut envisager de leur faire réaliser une synthèse sur l'importance de la course à l'espace comme expression des rivalités de puissance en étudiant l'investissement dans le spatial de l'URSS/ Russie comme mesure de sa rivalité avec les États-Unis. Les élèves mobilisent les connaissances acquises dans le cadre du jalon 2 de l'axe 1 sur les puissances en classe de première (« **Une puissance qui se reconstruit après l'éclatement d'un empire : la Russie depuis 1991** ») et les capacités « **se documenter** » et « **travailler de manière autonome** ». Il s'agit dès lors de construire, lors d'une séance au CDI et/ou en salle informatique, une fiche synthétique à partir d'une problématique fournie (par exemple « La Course à l'espace : expression du degré de rivalité de l'URSS/Russie avec les États-Unis ») et d'un plan chronologique suggéré (par exemple 1957-1991 : une suprématie spatiale rapidement contestée ; 1991-2000 : l'éclipse russe ; depuis le début des années 2000 : « *Russia is back* »).

12. Ainsi, à l'été 2016, *Virgin Galactic* (détenu par Richard Branson) obtient une licence d'exploitation pour proposer des vols touristiques dans l'espace de la part de la FAA (*Federal Aviation Administration*), qui a pour mission de contrôler et d'édicter les règles de l'aviation civile aux États-Unis.

13. Congrès des États-Unis, 2015, *US Commercial Space Launch Competitiveness Act*, Public Law 114-90 du 25 novembre 2015.

Jalon – Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes

Problématique du jalon

Comment les mers et les océans permettent-ils aux puissances de s'affirmer ?

Ce jalon a pour objectif de révéler combien la maîtrise des mers et des océans est devenue aujourd'hui un vecteur d'affirmation de la puissance des États et un facteur de recomposition géopolitique des rapports de forces interétatiques. Il s'agit de faire prendre conscience aux élèves de la réaffirmation du rôle stratégique des mers et des océans par l'exercice de la dissuasion nucléaire et par la projection de puissance et de forces qui assurent la maîtrise de la terre depuis la mer, expliquant les rivalités géopolitiques.

Une prise de conscience ancienne du rôle stratégique des mers et des océans

Le professeur rappelle aux élèves que la mer n'est pas devenue récemment un espace stratégique. « **La mer est, en effet dans l'histoire, le lieu et le moment de l'expression de la puissance.**¹⁴ ». L'histoire est riche d'exemples qui illustrent que la puissance vient souvent des mers. C'est la maîtrise de la navigation de haute mer qui confère aux nations européennes, à partir du XVI^e siècle, la domination du monde. Elle contribue ainsi à la fondation des empires coloniaux en Amérique, en Afrique et en Asie. C'est aussi, au début de l'ère Meiji, la capacité du Japon à se doter d'une flotte militaire puissante qui lui permet d'arrêter l'expansion européenne en Asie. La maîtrise des mers et l'importance de la puissance maritime, ou *Sea Power*, constituent d'anciennes questions. En 1890, l'amiral et stratège américain Alfred Thayer Mahan (1840-1914) publie *The Influence of Sea Power upon History 1660-1783*. En s'appuyant sur un extrait de ses écrits ou sur la découverte d'une courte biographie, les élèves peuvent découvrir la démonstration de l'amiral Mahan, qui souligne que la suprématie sur les mers est la base de la puissance de l'Empire britannique. Il en déduit que le fondement de la puissance d'un État provient de sa capacité à maîtriser l'espace maritime mondial. La pensée mahanienne du *Sea Power* inspire la géopolitique des États-Unis, considérant en substance que les puissances maritimes ont vocation à l'emporter sur les puissances continentales. Ses idées sur la maîtrise des mers sont à l'origine de théories stratégiques navales qui resurgissent aujourd'hui, alors que les prétentions des États sur les mers sont de plus en plus vives.¹⁵

Depuis la fin de la guerre froide, le rôle des forces navales s'est profondément transformé. Pour que les élèves comprennent que la projection de puissance et de forces s'est affirmée comme une dimension fondamentale de la puissance maritime, incarnée dans le basculement stratégique « d'une puissance à la mer, à une puissance depuis la mer »¹⁶, le professeur peut réaliser ou faire réaliser par les élèves une étude, à partir de deux ou trois articles et/ou cartes, de l'utilisation des moyens mis en œuvre depuis la mer lors d'opérations parmi les plus récentes, comme lors de l'opération Harmattan en Libye en 2011 (renseignement par le biais des sous-marins, frappe au sol, débarquement de commandos, transport de la force d'hélicoptères d'attaque),

14. LECOQ T., SMITS F. (2016), *Enseigner la mer. Des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation*, Canopé, Paris, 125 p.

15. TILL G. (2013), *Seapower : A Guide for the Twenty-First Century*, New York, 412 p.

16. LECOQ T., SMITS F., *op. cit.*

ou encore à travers l'évolution de l'importance et du rôle dévolu à la marine russe en Méditerranée.

Les mers et les océans sont des espaces majeurs de la dissuasion nucléaire

Les élèves peuvent appréhender dans un premier temps que l'affirmation de la puissance s'incarne notamment dans la **dissuasion nucléaire océanique, avec les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE)**, dont six pays disposent en 2020. **L'arme nucléaire sert d'abord à éviter la guerre.** Cela pourrait être, éventuellement, l'occasion de réaliser une fiche de lecture sur la définition de la dissuasion nucléaire, par exemple à partir du chapitre qui lui est consacré dans le *Que sais-je ?* de Bruno Tertrais *L'arme nucléaire*. Le professeur peut souligner que la composante océanique de la dissuasion nucléaire dispose de deux atouts majeurs, qui la rendent indispensable à toute puissance nucléaire : elle constitue une force de frappe massive invulnérable et elle offre une quasi-certitude d'atteindre très rapidement n'importe quelle cible sur un territoire adverse, même à très grande distance.

Dans les espaces maritimes, la fluidité et l'absence de front offrent une grande liberté de manœuvre et favorisent la furtivité, la surprise et l'action dans la profondeur. Tapi discrètement dans le silence des profondeurs océaniques selon le principe de la « dilution », le SNLE doit rester indétectable. Le SNLE garantit une capacité de frappe massive en raison de son invulnérabilité et du grand nombre d'armes emportées. Sachant qu'une kilotonne (kT) équivaut à une puissance libérée de 1 000 kg de TNT, les têtes nucléaires actuellement en service sur les missiles Trident II à bord des SNLE américains ont une puissance d'explosion de 450 kT, équivalente à environ 20 fois celle de Nagasaki¹⁷. Un SNLE français de la classe *Le Triomphant* embarque 16 missiles équipés de têtes nucléaires océaniques TNO d'une puissance libérée de 100 kT chacune.

Le maintien permanent à la mer d'une capacité minimale de frappe est un élément essentiel de la crédibilité de la dissuasion. Les missions des SNLE peuvent durer très longtemps grâce à la propulsion nucléaire des bâtiments et permettre d'exploiter toute l'étendue et la profondeur des océans pour se déployer. Par ailleurs, les missiles balistiques embarqués sur les SNLE ont une très longue portée d'action, en suivant une trajectoire qui s'effectue en grande partie en dehors de l'atmosphère, donc par l'espace (contrairement aux missiles de croisière), avant de redescendre sur la cible. Un missile balistique Trident D-5 embarqué sur les SNLE américains a une portée de 12 000 km, un SS-N-32 russe de 11 000 km, un M51 français et un JL-2 chinois de 8 000 km environ¹⁸. En définitive, les grandes puissances nucléaires équipées de SNLE peuvent lancer leurs missiles depuis n'importe quels mers et océans et atteindre 95 % des espaces urbanisés sur la planète.

La continuité des espaces maritimes et la liberté de circulation permettent une projection de puissance

Dans un deuxième temps, les élèves peuvent étudier les forces de projection maritimes comme une autre dimension fondamentale de l'affirmation des puissances sur les mers et les océans.

Sans entrer dans le détail, le professeur peut présenter les différentes formes de projection de puissance et de forces que permettent les mers et les océans par le

17. VANDIER P., 2018, *La Dissuasion au troisième âge nucléaire*, Éditions du Rocher, 123 p.

18. TERTRAIS B., 2017, *La France et la dissuasion nucléaire : concept, moyens, avenir*, La Documentation française, Paris, 416 p.

biais de la présentation rapide des différents types de bâtiments. Les navires les plus importants, ou *capital ships*, permettent une réelle projection de puissance de la mer vers la terre.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les porte-avions notamment ont remplacé dans ce rôle les cuirassés et les croiseurs. Alors qu'auparavant l'allonge des canons de marine n'excédait pas 30 km, le professeur peut mettre en évidence les avantages de l'aéronautique navale, tout simplement en montrant que les avions embarqués peuvent frapper des objectifs à plusieurs centaines de kilomètres à l'intérieur des terres. Positionné dans les eaux internationales sans nécessiter d'autorisation diplomatique, le porte-avions est plus souple d'utilisation qu'une base terrestre d'un allié. Il peut également être positionné à proximité de la zone d'opérations, réduisant les délais d'intervention. Permettant des déploiements opérationnels de plusieurs mois, les porte-avions et leur groupe aéronaval sont également très endurants.

Les frégates, comme les frégates multimissions (FREMM) françaises, assurent également la frappe dans la profondeur par des missiles de croisière. Des navires d'assaut, comme les porte-hélicoptères amphibies, permettent de **projeter des forces depuis les mers vers les terres** (transport de troupes et de matériels).

Les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), indétectables et endurants, sont une force de protection, de renseignement et de projection de puissance. Les SNA sont armés pour s'attaquer à d'autres navires ou à des cibles terrestres grâce à leurs missiles de croisière de longue portée (2 500 kilomètres pour le *Tomahawk* américain). Coûteuse et complexe à construire, cette force de frappe constitue en ce sens un véritable « marqueur » d'affirmation de la puissance maritime¹⁹. Le professeur veille à ce que les élèves comprennent la spécificité des SNA. Plus petits que les SNLE, les SNA ne sont pas pourvus d'armes nucléaires, mais leur propulsion nucléaire leur permet une immersion longue et discrète.

Course à l'armement naval et rivalités géopolitiques croissantes

En ce début de XXI^e siècle, les États se livrent à une **véritable course à l'armement naval**. Elle reflète une volonté d'affirmation et de projection de puissance sur un espace maritime où il est stratégique de garantir la liberté de circulation sur les plans économique, commercial et de l'information. Un document de statistiques simples, une infographie sur les armements des principales forces navales dans le monde permettent aux élèves de comprendre que seules **trois marines sont, aujourd'hui, capables d'assurer et d'assumer une véritable projection de forces et de puissance à l'échelle mondiale**²⁰.

Les États-Unis demeurent de très loin la première puissance maritime mondiale, le Royaume-Uni et la France, bien qu'en retrait, conservent leur statut de marines de haute mer. Ils sont suivis de près par des **puissances émergentes**. **La Chine** tout d'abord, dont le Shandong, deuxième porte-avions, est entré en service en décembre 2019 alors qu'un troisième est actuellement en préparation. Entre 2015 et 2019, la Chine a construit en quatre ans l'équivalent de la marine française en tonnage. **L'Inde** a formulé en mai 2017 une demande de 57 avions de combat destinés à la marine indienne. Ces avions de chasse doivent opérer sur les nouveaux porte-avions indiens, l'INS Vikramaditya (ex-Gorshkov russe modernisé et livré en 2013 à l'Inde par la Russie), l'INS Vikrant mis à l'eau en 2013 et toujours en développement, ainsi que l'INS Vishal, dont la mise en service est dessinée à l'horizon 2030. **La Russie, puissance navale** ré-émergente, a entamé le remplacement de sa flotte historique héritée de l'URSS.

Retrouvez éducol sur



19. ROYER P., 2015, « Qui tient la mer tient le monde », *Conflicts*, n°4, Janvier-février-mars.

20. TERTRAIS B. (dir.), 2019, *Atlas militaire et stratégique*, Autrement, 96 p.

Le professeur peut souligner combien cette course à l'armement naval dépend de l'avancée des sciences et des progrès de la technologie. Ainsi, les marines sont engagées dans un développement concurrentiel de **drones militaires de surface ou de sous-marins** pilotés à distance. Leurs missions sont nombreuses. Ils permettront aux bateaux de voir au-delà des portées des radars et des optiques, limitées aujourd'hui par la courbure de la Terre, et de détecter, d'identifier, et de neutraliser des dangers dans la profondeur (mines, sous-marins). Chaque État développe des programmes en partenariat avec des sociétés privées. *Thales*, par exemple, développe pour la marine nationale française un drone de surveillance appelé *Auss*, capable de naviguer sous l'eau et d'opérer en surface pour des missions de surveillance (capteurs, caméras, système d'écoute).

Les enjeux économiques et géostratégiques de la maritimisation des sociétés, croisés avec les possibilités technologiques offertes par les forces navales modernisées, soulignent combien les mers et les océans sont des espaces d'affirmation de puissance et de recomposition des équilibres géopolitiques.

Ce jalon à forte dimension géopolitique est une invitation à découvrir des sujets d'actualité que les élèves peuvent exploiter pour engager une réflexion, une analyse critique et aviver tout simplement leur curiosité. Conflit, intervention armée, livraison ou démonstration de forces navales, conférence internationale, débat sur la dissuasion nucléaire, les objets d'actualité peuvent être utilisés pour que les élèves puissent en autonomie construire la capacité « **se documenter** ».

Ainsi, après avoir dispensé aux élèves une leçon pour acquérir les premières connaissances relatives à la **dissuasion nucléaire**, le professeur en suivant une démarche déductive peut proposer aux élèves de travailler la capacité « **se documenter** » grâce à l'exemple d'un SNLE en construction, par exemple le SLNE *HMS Warspite* de la *Royal Navy*, dont les travaux ont débuté en 2016 pour une livraison prévue à partir de 2028. Autre exemple possible, la construction du 8^e SLNE russe du type *Boreï*, le sous-marin *Knyaz Pozharskiy* (2016-2022), est l'occasion pour les élèves d'être confrontés à des sources diverses nécessitant une analyse critique. Une consigne large invite les élèves à exercer leurs compétences pour « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** » vis-à-vis des documents identifiés, et à montrer *in fine* comment ce sous-marin en construction vient renforcer et affirmer la puissance maritime. Cela peut donner lieu à une courte synthèse écrite.

Dans une même démarche déductive, le professeur peut exposer aux élèves les principes de la **projection de puissance depuis les mers**, puis leur proposer de poursuivre la construction de la capacité « **se documenter** ». L'actualité est abondante pour constituer des sujets de documentation et réaliser une revue de presse sur l'un d'entre eux. En Méditerranée par exemple, la Russie a déployé depuis fin 2016 un groupe aéronaval au large de la Syrie. Emmené par le porte-avions *Kouznetsov*, le groupe aéronaval a pour objectif de soutenir l'action militaire russe engagée aux côtés des forces de Bachar el-Assad en réalisant des frappes aériennes depuis la mer en Syrie. Depuis 2019, les États-Unis ont déployé un groupe aéronaval dans le golfe Arabo-Persique pour « dissuader » la République islamique d'Iran et sécuriser la navigation et les approvisionnements d'hydrocarbures dans la région. Cette revue de presse peut par ailleurs approfondir des aspects abordés dans le thème 1 du tronc commun de géographie. En mobilisant à la fois des capacités dans les usages numériques et la capacité « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** », les élèves sont invités à réaliser un travail de synthèse et de hiérarchisation de l'information. Pour la mise en œuvre de cette capacité en classe terminale, les élèves travaillent

et rendent compte de leur production. Cette démarche doit mettre en relief les dynamiques en cours pour des puissances engagées dans une course aux armements navals qui recompose l'équilibre géopolitique international. La revue de presse mêle connaissances historiques, géographiques et géopolitiques, et s'appuie sur une **carte pour illustrer la notion de projection**. Elle permet aux élèves de confronter des points de vue (Russie-Syrie/EU-UE ; EU/Iran ; etc.) et propose une analyse réflexive et critique de la manière dont l'information est traitée. Une restitution de cette revue de presse est l'occasion de développer la capacité « **s'exprimer à l'oral** », sur le fondement par exemple de prises de parole continues d'une durée de cinq minutes.

Jalon – Coopérer pour développer la recherche : la Station spatiale internationale

Problématique du jalon

Quels défis techniques et économiques obligent à coopérer pour développer et exploiter la Station spatiale internationale ?

Ce jalon a pour objectif d'insister sur le fait que l'espace ne se réduit pas aux rivalités, mais est également un lieu de coopération internationale, comme le mettent en valeur l'assemblage et l'exploitation de la Station spatiale internationale (ISS) dès 1998. Il faut insister, dans ce jalon, sur la collaboration qui a permis de résoudre quatre défis majeurs : scientifique, financier, technologique et géopolitique.

Cette grille de lecture est au cœur de l'analyse de ce jalon. Après une présentation succincte du projet de la Station spatiale internationale, le professeur peut engager un travail de groupe. Les élèves, par deux ou trois, pourraient représenter les grandes puissances spatiales qui participent à l'ISS, à savoir l'Europe, les États-Unis, le Canada, le Japon et la Russie. Ils devraient alors réaliser une vidéo de quelques minutes (avec un matériel de type tablette ou smartphone) visant à éclairer la manière dont le pays, ou groupe de pays, qu'ils représentent a œuvré à la résolution des défis aussi bien techniques, financiers, scientifiques que géopolitiques de la Station spatiale internationale. Cette activité permet dès lors de croiser les capacités « **se documenter** » et « **travailler de manière autonome** » pour la réalisation du script qui sera fait sur le temps de classe et non renvoyé à la maison. Elle fait également travailler les capacités d'expression à l'oral nécessaires notamment pour l'épreuve finale orale dite « grand oral ». La facilité technique de création d'une vidéo avec un smartphone ou une tablette permet aux élèves de multiplier les essais pour parvenir à une meilleure prestation. Pour guider les élèves, un tableau de critères d'évaluation de leur production peut utilement leur être fourni. Il mettrait en avant les attentes sur le contenu (structure de la prestation, qualité des informations données) et la communication orale, que celle-ci soit verbale (élocution, aisance, débit, intonation, niveau de langue) ou non-verbale (distance par rapport aux notes, respect du temps de parole, langage corporel). Pour la reprise et la mise en commun du travail, le professeur sélectionne une proposition par puissance. La visualisation en commun de celles-ci serait l'occasion pour les autres élèves de travailler la capacité « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** » en complétant la grille d'évaluation, et donc d'avoir, par l'analyse du travail de leurs pairs, un recul sur leurs propres réalisations. Elle amènerait dès lors à développer la « **confrontation des points de vue** », tant sur les éléments de communication que sur la qualité des informations données. À partir de ces réalisations et des interventions/questions des élèves, le professeur apporte des

connaissances complémentaires sur chaque puissance. De plus, au fur et à mesure des présentations, le professeur veille à interroger quant aux différences de points de vue portés par les grandes puissances sur les défis de l'ISS. Cette construction progressive permettrait ainsi d'appréhender combien la géopolitique mondiale est la résultante de la confrontation des intérêts et de points de vue différents, voire divergents, entre les États. Les travaux et les compléments du professeur peuvent donner lieu à l'élaboration avec les élèves d'une synthèse finale, à l'aide notamment d'un tableau à double entrée présentant les quatre natures de défis et les différents États retenus. Si le professeur souhaite conduire un travail plus spécifique sur l'oral, il peut choisir de créer, en respectant le cadre du RGPD, une vidéothèque collective sous la forme d'un blog vidéo, vlog, pour travailler individuellement les prestations orales.

Quels que soient les choix de mise en œuvre du professeur, les élèves doivent aborder pour chacune des dimensions de la grille de lecture scientifique, financière, technique, géopolitique, les éléments suivants :

- **Concernant le défi scientifique**, en plus d'accueillir un observatoire terrestre et astronomique, l'ISS est aujourd'hui un laboratoire en microgravité dans lequel sont développées les expériences nécessaires au succès d'une future mission sur Mars (notamment le programme états-unien *Journey to Mars*). On y teste jusque dans les années 2030 aussi bien la protection contre les radiations, la production d'oxygène et de ressources énergétiques autonomes, que la robotique ou les nouvelles combinaisons spatiales des astronautes. En cela, l'ISS prend le relais du premier laboratoire états-unien *Skylab* qui, envoyé en orbite en 1973, est rapidement abandonné en 1979 faute de fonds suffisants. Les États-Unis ont veillé à s'attacher dès le milieu des années 1980 les services des autres grandes puissances scientifiques de l'époque, à savoir les Européens, les Japonais et les Canadiens, pour continuer ces recherches. Aujourd'hui, l'Europe, par le biais de l'ESA, joue un rôle de plus en plus nodal. Grâce à l'assemblage depuis 2008 du laboratoire de recherche *Colombus*, elle s'est spécialisée dans les études en sciences de la vie (physiologie et biologie) et en physique (mécanique des fluides et science des matériaux) à travers différents programmes tels qu'*Energy*, qui porte sur la nutrition spatiale.
- **Concernant le défi financier**, la Station spatiale internationale, bien qu'en projet dès les années 1960, n'est assemblée que trois décennies plus tard, car elle perd d'une part son caractère de priorité face au programme *Apollo* et à la conquête de la Lune, et fait d'autre part les frais, comme tous les programmes spatiaux, des conséquences de la crise économique dès le milieu des années 1970. Le professeur veille à souligner combien **le coût de ce projet** (approximativement 100 milliards de dollars pour l'assemblage, dont près de 75 milliards pour la seule NASA²¹) **oblige les États-Unis**, devant les hésitations du Congrès, à chercher la collaboration de partenaires privilégiés dès le milieu des années 1980. Ainsi, l'Europe, le Japon et le Canada, soit les États les plus riches et les plus développés, sont associés au projet. La Russie rejoint le programme dès 1993. Cette dernière voit dans la collaboration avec les États-Unis la possibilité de résoudre en partie son impécuniosité dans un contexte d'après-guerre froide. Grâce au rapprochement avec son ancien rival, elle peut effectuer les lancers des deux derniers modules de *Mir* (*Spektr* et *Piroda*), qui avaient été annulés précédemment par *Roscosmos* (agence spatiale russe), que l'effondrement de l'URSS avait privée de capitaux.

Retrouvez éducol sur



21. Office of inspector general (NASA), 2018, *Extending the Operational Life of the International Space Station Until 2024*, 66 p.

- **Concernant le défi technologique**, l'invitation adressée en 1992 par le président George Bush à son homologue russe, Boris Eltsine, peut également être présentée par le professeur comme une réponse à cet enjeu. Elle tient en effet en grande partie aux compétences inégalées de l'héritière de l'URSS dans le domaine des stations orbitales. Si les autres partenaires occidentaux ne sont pas en reste d'un point de vue technique (robotique avec la construction de bras articulés par les Canadiens avec *Canadarm 2*, vaisseau cargo automatique ATV européen pour ravitailler la Station, formation des astronautes...), la présence russe permet de bénéficier des nombreuses expériences soviétiques dans le domaine. En effet, le succès états-unien dans la course à la Lune en 1969 a poussé les Soviétiques à investir dans ce secteur, où ils ont pu acquérir une position hégémonique. En 1971, *Saliout 1* est devenue la première station spatiale satellisée. Elle est suivie par six autres stations qui accueillent des cosmonautes pour une durée de plus en plus longue et dans lesquelles se matérialisent les premières coopérations dès 1978, d'abord limitées aux pays communistes (Vietnam, RDA, Pologne, Cuba, Hongrie...), puis ouvertes aux pays occidentaux (l'astronaute français Jean-Loup Chrétien prend pied sur *Saliout 7* en 1982). L'apothéose russe est atteinte avec la mise en orbite de *Mir* en 1986, où se multiplient les expériences scientifiques et les défis techniques comme l'assemblage de pièces en orbite.
- **Concernant le défi géopolitique**, la participation russe est perçue comme une des réponses à la plus grande rupture de la fin du XX^e siècle, l'implosion de l'URSS en 1991. Avec la fin de la bipolarisation, les États-Unis endossent le « fardeau du leadership » (Bill Clinton). Ils souhaitent faire bénéficier le monde d'une *Pax Americana* qui s'appuie tant sur leur hégémonie militaire que sur la promotion du multilatéralisme, auquel il faut, pour éviter toute velléité vindicative, associer la Russie. Cette coopération commence avec la mise en place du programme spatial *Shuttle-Mir*. Bilatéral, celui-ci doit permettre un partage des expériences qui s'avère décisif pour la construction d'une station commune, l'ISS. En échange de son intégration au programme de l'ISS, la Russie s'engage à mettre fin à sa propre station spatiale, *Mir* (ce qu'elle fait effectivement en procédant à son désorbitage en mars 2001), et à doubler par ses *Soyouz* le transport d'astronautes vers l'ISS effectué par la navette de la NASA. L'ISS est donc pensée comme un projet collaboratif pour gommer petit à petit les rivalités de la guerre froide. Cependant, les problématiques de ravitaillement de la Station soulèvent aujourd'hui de **nouveaux défis géopolitiques**. En effet, notamment à la suite de l'explosion à deux reprises de leur navette spatiale, les États-Unis décident d'arrêter ce programme en 2011. Ils sont, dès lors, dans une situation inconfortable et paradoxale. Hyperpuissance spatiale, ils dépendent de la Russie et de ses *Soyouz* pour envoyer leurs astronautes et ceux de leurs partenaires dont ils se sont engagés à assurer le transport. Ce nouveau rapport de forces technique est insupportable pour les États-Unis, d'autant plus qu'il se conjugue avec les ambitions internationales poutiniennes. Il explique en grande partie l'aide apportée par les États-Unis aux entreprises du *New Space* pour ravitailler l'ISS, que ce soit auprès de *SpaceX*, qui en profite pour développer son vaisseau *Dragon 2* et sa fusée *Falcon 9*, dont le premier étage est réutilisable, ou auprès de *Boeing*, qui achève son *SpaceLiner* CST-100.

Aussi, **les défis techniques, financiers, géopolitiques et scientifiques à l'origine de la collaboration sont tels qu'ils vont jusqu'à occulter les tensions susceptibles d'exister entre les nations** qui collaborent. En effet, le travail collaboratif sur la Station spatiale internationale ne connaît aucune suspension suite à l'invasion de la Crimée en 2014, alors même que ce coup de force entraîne une multiplication des sanctions économiques et diplomatiques à l'égard de la Russie par l'Europe et les États-Unis.

Jalon – Rivalités et coopérations dans le partage, l’exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : *Biological Diversity beyond National Jurisdiction*)

Problématique du jalon

Protection, exploitation et appropriation des mers et des océans : quels sont les enjeux et les modalités de la négociation ?

Ce jalon a pour objectif de révéler combien l’exploration, l’exploitation et la protection des mers et des océans constituent des enjeux géopolitiques à la croisée de rivalités et de coopérations interétatiques et comment cela se traduit dans les accords internationaux. Sa mise en œuvre invite à respecter une dimension chronologique fondamentale dans laquelle les élèves doivent comprendre que **l’adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dite convention de Montego Bay, le 10 décembre 1982, constitue un moment incontournable**. Fruit de plusieurs conférences et d’arbitrages entre des positions différentes, cette convention permet d’établir un droit de la mer commun à l’ensemble des mers et des océans qui définit les compétences de chacun des acteurs sur les différentes zones identifiées.

Enjeux et rivalités liés à l’affirmation d’une souveraineté sur les mers et océans

Le professeur peut tout d’abord souligner **l’épaisseur historique des rivalités maritimes et du droit de la mer**. Ce travail est utile pour comprendre les évolutions des rivalités et des enjeux juridiques liés aux mers et aux océans. Source de convoitises et d’activités diverses, l’exploitation des espaces maritimes appelle un encadrement juridique approprié qui, jusqu’au XX^e siècle, relève des usages coutumiers des grandes puissances européennes.

Ainsi la distinction entre la haute mer et la mer territoriale est-elle reconnue dans la première moitié du XX^e siècle. Cependant, la limite entre ces deux espaces maritimes ne relève pas d’une règle internationale homogène, pas plus que les droits des États sur ces espaces. Pour les grandes puissances maritimes dotées d’importantes flottes navales et d’une industrie de pêche hauturière développée, capables de projeter leur puissance partout dans le monde, la largeur de mer territoriale ne devait pas dépasser 3 milles marins. Elle correspondait traditionnellement à la distance sur laquelle la force terrestre pouvait faire valoir la puissance de ses armes sur la mer, en d’autres termes l’espace à portée de tir d’un canon et sur lequel l’État côtier était en mesure d’exercer un contrôle effectif.

La dégradation rapide de la règle des 3 milles après 1945, concomitante de la montée du principe régional des 200 milles, déclenche un mouvement d’extension et de diversification des frontières maritimes. Face à cette opposition, particulièrement marquée entre pays développés et pays nouvellement indépendants, l’Organisation des Nations unies entreprend de négocier une tentative de compromis et de codification.

La première Conférence des Nations unies sur le droit de la mer, convoquée en 1958, donne naissance aux quatre conventions de Genève de 1958. La deuxième Conférence

sur le droit de la mer de 1960 échoue à faire adopter, par un vote seulement, une convention fixant à 12 milles la largeur de la mer territoriale. Les États se mettent encore une fois à proclamer unilatéralement leur souveraineté sur les eaux adjacentes. Plus la puissance maritime d'un État est grande, plus cet État tend à limiter la mer territoriale. En dehors de l'Amérique latine, l'appropriation jusqu'aux 200 milles marins est peu courante dans le monde. À partir de 1972 cependant, et après plusieurs sommets diplomatiques, les pays africains adhèrent massivement au principe d'une zone économique exclusive dans la limite des 200 milles marins. La grande majorité des États du tiers-monde les rejoint après la quatrième conférence des pays non-alignés (Alger 1973). En 1977, 51 États avaient déjà porté leurs limites côtières à 200 milles, notamment des puissances maritimes jusque-là opposées à cette limite : États-Unis, URSS, pays de la CEE et Japon.

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer : un cadre commun à l'ensemble des mers et des océans

Pour répondre à la perspective de l'axe 2 centrée sur **les processus diplomatiques et de coopération**, il s'agit de montrer aux élèves que l'accès à l'indépendance de nombreux États ainsi que les progrès des technologies relatives à l'exploitation de la mer conduisent, à partir de 1967, à une demande d'évolution des cadres qui passe par la remise en cause du droit établi en 1958 et, à partir de là, par la construction collaborative d'un nouveau droit de la mer.

Dans ce contexte de rivalités et d'anarchie, Arvid Pardo, représentant permanent de Malte aux Nations unies, lance un appel en 1967 en faveur d'une « Constitution des océans », d'une charte de la mer et de ses ressources pour « construire un monde plus pacifique, plus coopératif et plus équitable ». La déclaration du « père » de la Conférence sur le droit de la mer est à l'origine de la convocation, en 1973, de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui aboutit à la signature en 1982, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) à Montego Bay en Jamaïque. Cent-dix-sept pays signent la convention, parmi lesquels la France.

Les négociations diplomatiques qui conduisent à l'adoption de la Convention sont complexes et longues : la conférence a organisé 11 sessions de travail et de négociations de 1973 à 1982, réunissant chaque fois les diplomates de 160 États différents. Pour parvenir à la Convention de Montego Bay, la troisième conférence en 1973 crée un processus de négociation qui lui permet de traiter la complexité des problèmes posés et de parvenir à un consensus entre un grand nombre d'États aux intérêts divergents. L'expérience de l'échec à trouver un compromis en 1958 et 1960 (conférences I et II) conduit les négociateurs de la troisième conférence à accepter le principe des décisions sur la base d'un consensus, et ce pour la première fois dans une grande conférence internationale. Le principe implique que la conférence doit tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord sur les questions de fond par voie de consensus et qu'aucun vote n'aurait lieu sur ces questions tant que tous les efforts en vue d'aboutir à un accord n'auraient pas été épuisés. Le vote est donc le dernier recours du processus de négociation.

La CNUDM, dite Convention de Montego Bay, entre en vigueur en 1994 après avoir obtenu la ratification d'un 60^e État. La Convention régit les relations entre les pays sur les questions relatives aux océans. Elle décrit les droits et les responsabilités des États en ce qui concerne l'utilisation des océans, des fonds marins et de leurs ressources, ainsi que la protection de l'environnement océanique. Elle définit les parties de l'océan où les États côtiers détiennent la souveraineté, les droits ou la compétence,

notamment le droit d'utiliser et de gérer les ressources par des activités comme la pêche ou l'exploration pétrolière. Elle définit également les droits des pays dans les zones d'autres pays, comme les droits liés à la navigation, à la conduite de recherches et à la pose de câbles, ainsi que les droits dont jouissent tous les pays dans les parties de l'océan qui échappent au contrôle juridique d'un pays donné. La CNUDM prescrit le cadre juridique dans lequel se déroulent les activités dans les océans et les mers. La réussite de la convention repose sur l'équilibre entre les droits des États côtiers à gérer les eaux sous leur souveraineté, leurs droits souverains ou leurs ressources de compétence, et les droits des autres États dans ces eaux, en particulier ceux liés à la navigation.

S'il n'est pas nécessaire d'entrer dans ce niveau de détail de l'historique de la CNUDM avec les élèves, il est important que ces derniers comprennent les droits et les obligations associés à chaque espace. En s'appuyant sur un corpus d'extraits de la Convention de Montego Bay²² choisis par le professeur et une coupe schématique des espaces océaniques ou un bloc diagramme pour spatialiser, de manière synthétique, la gouvernance des mers et des océans, le professeur peut faire travailler les élèves en mobilisant les capacités « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** ». L'objectif est double : d'une part, s'assurer qu'ils ont bien compris les droits et obligations associés à chaque espace, et d'autre part, leur faire réaliser que la CNUDM ne résout pas tous les problèmes, même si elle fournit un cadre de référence et de négociations. Dans un premier temps, les élèves peuvent ainsi relever que la CNUDM garantit les droits souverains des États côtiers d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer les ressources marines dans une zone économique exclusive (ZEE) d'un rayon de 200 milles marins à partir de leurs côtes. Elle fixe à 12 milles marins la largeur de la mer territoriale, laquelle comporte un droit de passage inoffensif. Lorsque le plateau continental va au-delà de cette distance des 200 milles marins, l'État côtier peut étendre et exercer sa juridiction sur le sol et le sous-sol jusqu'à 350 milles marins. Le plateau continental constitue ainsi le prolongement sous-marin du territoire terrestre de l'État côtier. Pour encadrer ces extensions et éviter de potentiels conflits interétatiques, la CNUDM crée en 1982 une commission des limites du plateau continental (CLPC), mise en place en 1997. Composée de 21 membres élus pour cinq ans selon une répartition géographique équitable, la CLPC est chargée d'examiner les demandes d'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins présentées par des États côtiers. La Convention impose aussi des devoirs à tous les États qui doivent assurer, grâce à des mesures appropriées de conservation et de gestion, la protection et la préservation de l'environnement marin des océans. Les éléments de la CNUDM peuvent ensuite être confrontés à la répartition de la ZEE autour d'îles comme Saint-Pierre et Miquelon ou les îles anglo-normandes. L'étude d'un dossier documentaire sur la mer de Chine (une carte, deux clichés de Fiery Reef Creek et un article sur le droit de passage) peut aussi illustrer la manière dont les États s'approprient la CNUDM.

Enfin, l'article 279 de la Convention fait obligation aux États de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. La CNUDM permet de formuler le conflit interétatique sur le plan juridique. Le droit de la mer est aussi un moyen de résoudre le conflit, quel que soit le rapport de force entre les États. Tout un ensemble de techniques de conciliation, de consultation, de médiation est proposé aux États signataires de la CNUDM. Une résolution par jugements est également prévue, notamment au Tribunal international du droit de la mer (TIDM) créé par la CNUDM et mis en service depuis 1996. La Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye qui

Retrouvez éducol sur



22. Le [texte source de la CNUDM](#) est disponible sur le site Internet des Nations Unies.

constitue l'organe judiciaire principal des Nations unies est un recours juridique également proposé par la CNUDM. **Le droit de la mer judiciarise ainsi les rapports de force et les réduit.** Entre 1996, date de sa création, et 2020, le Tribunal international du droit de la mer (TIDM) a jugé 29 affaires. Les pays en développement ont particulièrement eu recours à ces voies pacifiques pour trancher leurs conflits, par exemple le Sénégal (1995), la Malaisie (2003), le Costa Rica (2005), le Pérou (2008), le Bangladesh (2010). Il faut cependant signaler que tous les pays n'ont pas ratifié la convention, à l'image des États-Unis, notamment pour ne pas être soumis à ce tribunal. Néanmoins, les États-Unis s'appuient sur la CNUDM pour faire respecter le principe de liberté de navigation ou pour protéger leurs ressources.

En définitive, en s'appuyant sur le schéma de synthèse réalisé à partir de l'analyse des extraits de la convention, les élèves, qui n'ont pas jusqu'alors exercé la capacité « **s'exprimer à l'oral** », peuvent le faire. Ils peuvent montrer que le droit de la mer offre un ensemble de processus pacifiques, diplomatiques ou judiciaires, allant des arrangements entre États au règlement devant le Tribunal international du droit de la mer (TIDM). Le droit de la mer a une fonction de prévention et de règlement des conflits entre États de force inégale.

Assurer une gestion au profit de tous et une préservation des ressources de la colonne d'eau en haute mer

Les élèves peuvent, en autonomie et en groupes, exploiter des sources de manière critique pour rendre compte des enjeux liés à la préservation des ressources de la colonne d'eau en haute mer.

Si les zones économiques exclusives (ZEE), où s'exerce la juridiction des États côtiers, couvrent environ 36 % des mers et des océans, au-delà commence la haute mer²³, qui représente environ 64 % des espaces maritimes, soit 230 millions de kilomètres carrés, et 45 % de la surface du globe.

La haute mer ne peut être soumise à la souveraineté nationale. L'article 89 de la Convention sur le droit de la mer reprend le principe ancien de la liberté de la haute mer : « Aucun État ne peut légitimement prétendre soumettre une partie quelconque de la haute mer à sa souveraineté ».

En haute mer, la CNUDM distingue la colonne d'eau et sa surface de la « Zone »²⁴ : les fonds marins et leurs sous-sols. La colonne d'eau, même si elle ne constitue pas un espace de non-droit, est régie par le régime de la liberté de la haute mer : liberté de navigation, liberté de survol, liberté de poser des câbles et des conduites sous-marines et liberté de pêche, ce qui n'empêche pas une gestion assurée par les organisations internationales de pêche à l'image de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord (OPANO). En revanche, la CNUDM définit **la Zone au-delà des juridictions nationales (ZAJN) comme « patrimoine commun de l'humanité »**. Cela en fait un espace non pas sanctuarisé et abandonné, mais destiné au contraire à être géré en commun par la communauté internationale au titre de l'humanité. La convention a créé **une institution, l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)**, pour assurer l'exercice de la souveraineté de la communauté internationale sur la Zone. L'AIFM dispose des

23. CNUDM, 1982. art. 86 la haute mer se définit comme « ...toutes les parties de la mer qui ne sont comprises ni dans la zone économique exclusive, la mer territoriale ou les eaux intérieures d'un État, ni dans les eaux archipélagiques d'un État archipel ».

24. CNUDM, 1982. art. 1 « on entend par « Zone » les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale »

pouvoirs d'administrer, d'organiser et de contrôler les activités menées dans la Zone. Toutefois, l'AIFM n'empêche pas une concurrence croissante pour l'accès et le partage de ces ressources. Cette rivalité des profondeurs océaniques concerne peu d'acteurs étatiques ou privés. À ce jour, trente contrats²⁵ de prospection ont été signés et leur nombre est en augmentation, notamment dans la zone de fracture Clarion-Clipperton, le long des dorsales de l'océan Indien et dans l'océan Pacifique occidental. Cependant, le fait que l'Autorité internationale des fonds marins n'ait eu un mandat direct de la CNUDM que pour les ressources minérales et non pour les ressources vivantes est aujourd'hui une source d'inquiétude internationale.

Le développement d'un intérêt pour les espaces marins au-delà des zones de juridiction de l'État s'est accéléré au XXI^e siècle. Les progrès des technologies permettant d'atteindre et d'exploiter les ressources marines à de plus grandes profondeurs ont offert aux pays développés le champ d'un possible économique nouveau, d'autant que les acteurs privés et publics prennent conscience de la richesse de la biodiversité (dont on ne connaît que 10 à 20 %) pour développer de nouveaux brevets dans les domaines de la santé, de la chimie... Les autres pays, moins avancés technologiquement, moins riches ou sans accès à la haute mer, redoutent que ces richesses soient exploitées, notamment les ressources marines génétiques, sans qu'ils en profitent en raison du dépôt de brevets ou du fait de leur destruction. Les menaces pesant sur ces espaces de haute mer sont en effet nombreuses : surexploitation des ressources naturelles, changement climatique, acidification, pollution. Dans une géopolitique des ressources naturelles plus tendue, les rivalités resurgissent et le risque de conflit est important. L'absence de statut juridique pour la biodiversité marine de haute mer appelle une coopération internationale afin d'en assurer la préservation. La communauté internationale est unanime sur l'urgence d'instaurer des mesures de protection de la biodiversité marine au-delà des zones de juridiction nationale. Pourtant, aucun consensus ne se dégage, notamment en raison des enjeux économiques que représente la question de l'accès et du partage des avantages des ressources génétiques marines.

Depuis 2004, les États discutent au sein de l'Organisation des Nations unies des enjeux liés à **la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine située au-delà de la juridiction nationale (BBNJ)**²⁶. En 2015, le groupe de travail des Nations unies chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine en zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale décide de développer un instrument international juridiquement contraignant qui permette d'agir sur ces zones au-delà de la juridiction nationale (ZAJN/ABNJ)²⁷. Cela conduit en 2017 l'Assemblée générale des Nations unies à convoquer une « conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ». La conférence se réunit pendant quatre sessions. Les discussions autour de ce texte final, prévu initialement pour 2020, se concentrent sur quatre thématiques : les ressources génétiques marines, y compris les questions portant sur le partage d'avantages issus de leur exploitation, les instruments de gestion des ZAJN (dont les aires marines protégées de haute mer), les évaluations d'impact sur l'environnement en haute mer, et le renforcement des capacités et transferts de technologie marine.

Afin de favoriser le développement des capacités argumentatives à l'oral, les élèves peuvent, en groupes, « **travailler de manière autonome** » à partir d'articles de journaux sélectionnés par le professeur et en lien avec le cycle de conférences intergouvernementales sur la BBNJ, chaque groupe exploitant un article représentatif d'un point de vue. En mobilisant la capacité « **se documenter** », les élèves identifient la source dont ils disposent, repèrent les principaux arguments développés et, dans une démarche d'examen critique du document, ils confrontent les positions développées à ce qu'ils connaissent par ailleurs du sujet pour construire un court exposé. Les rapides exposés successifs ne remplacent pas le cours, mais ils s'insèrent dans une séquence et sont orientés par une problématique.

En fin de séance, le professeur aide les élèves à réaliser une typologie des points de vue afin de faire émerger les argumentaires et les types de demandes. Le professeur complète, au besoin, les contenus des rapides présentations afin de répondre à la problématique. Dans cet exemple de travail des capacités, la confrontation des points de vue révèle les divergences entre les grandes puissances halieutiques, les puissances maritimes occidentales, les puissances maritimes émergentes, les États enclavés, les pays en développement, les scientifiques et les ONG environnementales par exemple. Ainsi les élèves peuvent s'interroger, analyser des positions d'acteurs antagonistes et travailler l'argumentation orale. Dans cette perspective, ils comprennent que **c'est en définitive au regard de l'espace de haute mer, celui de la plus grande liberté, mais aussi du plus grand besoin de gouvernance, que les États coopèrent et négocient une évolution de la CNUDM**. La gestion et la préservation des ressources biologiques et minérales, la protection de l'environnement marin ou la sécurité globale de l'humanité sont des problèmes complexes, systémiques, qui ne pourront être affrontés que par une coopération interétatique. La mise en place d'une approche intégrée des espaces maritimes impose aux États ce défi contemporain de coopérer et de construire une véritable gouvernance mondiale et globale des océans.

Orientations pour la mise en œuvre de l'objet de travail conclusif

Articulation et sens général de l'objet de travail conclusif

Articulation de l'objet de travail conclusif avec le thème

L'objet de travail conclusif permet de remobiliser les notions travaillées pour les appliquer au cas de la Chine, pays qui mène une politique particulièrement active tant sur le plan de la conquête que sur celui de la maîtrise des espaces océaniques et extra-atmosphériques.

Problématique et sens général de l'objet de travail conclusif

Comment la Chine affirme-t-elle sa puissance par la conquête spatiale et maritime ?

Éléments fondamentaux des jalons

Si le degré d'approfondissement des jalons est laissé à l'appréciation du professeur, l'élève doit être en mesure de faire le lien à l'intérieur de chaque jalon avec ce qui a été étudié précédemment au sein du thème.

Jalon – Une volonté politique d'affirmation (discours, investissements, appropriations...)

Problématique du jalon

Comment la Chine construit-elle sa stratégie d'affirmation de puissance sur les nouveaux espaces de conquête ?

Ce jalon a pour objectif d'étudier comment, depuis une trentaine d'années, avec l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, la Chine élabore une véritable politique d'affirmation sur ces nouveaux espaces de conquête (sans pour autant se limiter à ceux-ci). Les nouveaux espaces de conquête sont, à cet égard, les lieux et les témoins de l'accélération de cette politique. En effet, les mers et les océans d'une part et l'espace extra-atmosphérique d'autre part sont considérés désormais comme les vecteurs de projection de la puissance chinoise. Ils sont l'objet d'une stratégie qui s'appuie sur un triptyque théorique (des discours), pragmatique (des investissements) et effectif (des appropriations) dont les différents éléments évoluent simultanément. Trois dates, séparées chacune de trente années, permettent de refléter les mutations de ce triptyque depuis la naissance de la République populaire de Chine : 1956, 1986 et 2016. La perception des espaces marin et extra-atmosphérique est, durant la première période (1956-1986), imprégnée de l'esprit de Bandung et relève de l'affirmation de la souveraineté. La deuxième (1986-2016) est marquée par le développement de l'esprit de puissance quand la dernière période le décline à l'échelle mondiale en faisant des mers et de l'espace de véritables fronts pionniers. Dans cette temporalité, la décennie 1986-1996 marque une rupture profonde dans la manière dont la Chine perçoit les espaces maritimes et extra-atmosphériques et dont elle en parle. Jusqu'alors vecteurs de souveraineté, ils deviennent vecteurs de puissance.

1956-1986 : affirmer sa souveraineté

Durant la période 1956-1986, la Chine entend avant tout assurer sa souveraineté **[axe 1]**. La **création de la Cinquième Académie de recherche du ministère de la Défense nationale en 1956**, qui lance le programme spatial national, est un moyen pour le pays, un peu plus d'un an après la conférence de Bandung, de déclarer son indépendance vis-à-vis des deux Grands, en particulier de l'URSS. Ses investissements techniques se limitent pour l'essentiel à la construction du site de lancement de Jiuquan dans le désert de Gobi, d'où part, en **1970, le premier satellite chinois Dong Fang Hong**, « L'Orient est rouge ». Par ce tir, la Chine devient le cinquième pays du monde capable d'envoyer des satellites dans l'espace. **Ce marqueur de souveraineté est doublé par l'usage propagandiste qui est fait de ce satellite**. Le chant patriotique « L'Orient est rouge » qu'il diffuse est un des vecteurs du culte de la personnalité de Mao Zedong.

Si, dans les recherches spatiales d'avant 1956, discours et investissement sont liés, **l'articulation avec l'appropriation se fait exclusivement sur le théâtre maritime**. Les élèves pourraient être sollicités pour mettre en lumière l'entrelacement entre discours et appropriation dans le domaine maritime en travaillant les capacités « **extraire des informations d'un texte** ». Ainsi, l'analyse de la « Déclaration du gouvernement concernant la mer territoriale » du 4 septembre 1958 permettrait, par un travail sur le lexique utilisé notamment dans son article 4 : « intégrité », « souveraineté », « affaires intérieures », « ingérences extérieures », de pointer l'esprit de souveraineté qui anime alors la République populaire de Chine. Ce discours entend légitimer les appropriations maritimes contenues dans le premier article qui portent sur une distance de 12 milles marins à partir des lignes de base droites aussi bien continentales qu'insulaires (dont Taïwan et les îles plus éloignées comme les îles Paracels ou Spratleys²⁸). L'article 2 portant sur les « lignes de base » peut être le moyen de travailler la capacité « **contextualiser** » qui peut s'appuyer sur un extrait de la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer à Genève (CNUDM I) de 1958. À partir de cet article, les élèves remobilisent les connaissances acquises dans le

Retrouvez éducol sur



28. Cela concerne aussi les îles Penghu, Dongsha, Xisha ou Nansha. Aussi, en 1958, les îles Diaoyu-Senkaku qui sont aujourd'hui l'objet de rivalité avec le Japon ne sont pas revendiquées.

chapitre de spécialité sur les frontières en classe de première (Axe 2, jalon « **dépasser les frontières : le droit de la mer** »). Ainsi, conformément aux positions tenues par les pays en voie de développement lors de cette conférence, la Chine inscrit ses revendications dans l'esprit d'indépendance de Bandung. La marine a alors pour unique mission de défendre les côtes du pays et ses moyens ne lui permettent pas d'en faire davantage. Les premières décennies de la RPC ne marquent dès lors aucune rupture avec la perception historique des mers par la Chine, celles-ci étant considérées comme un glacis protecteur depuis l'empire Ming qui mit fin aux expéditions d'exploration maritime. Il faut attendre 1986 pour que les espaces maritimes et extra-atmosphériques changent de statut et deviennent des vecteurs d'affirmation de puissance.

1986-2016 : des vecteurs d'affirmation de puissance

L'affirmation des ambitions chinoises dans **l'espace extra-atmosphérique** se révèle elle aussi dès 1986 avec la **mise au point du programme « 863 »** (pour mars 1986) qui fixe comme objectifs essentiels les vols habités et la construction d'une station spatiale. La Chine profite du délitement de l'URSS, qui intervient à un moment où, sous l'impulsion de Deng Xiaoping, l'économie se transforme et connaît une forte croissance qui génère des moyens financiers importants, concomitamment à l'accès aux technologies soviétiques à un coût optimal (notamment du vaisseau russe Soyouz) et à la multiplication des accords avec la Russie, qui accepte notamment d'entraîner les futurs taïkonautes dans la Cité des Étoiles de Moscou. Les missions *Shenzhou* répondent aux ambitions du programme « 863 » : *Shenzhou 1* envoie son premier vaisseau spatial sans équipage pour le 50^e anniversaire de la RPC en 1999 ; *Shenzhou 5* permet à la Chine de devenir en 2003 **la 3^e puissance capable de lancer des hommes dans l'espace**. Enfin *Shenzhou 8* et *9* assurent en 2011 un amarrage sans, puis avec équipage, avec la première station spatiale chinoise, *Tiangong 1*.

Dans le domaine maritime, la défense côtière est battue en brèche sous l'impulsion de l'amiral Liu Huaqing²⁹ par une stratégie de **défense au large** qui devient la doctrine officielle de la force marine en 1986. La décennie suivante est marquée par **la transformation du discours de souveraineté et de « coexistence pacifique »³⁰ en un discours de puissance [axe 1]**. L'esprit de puissance qui souffle à partir de 1986 trouve sa concrétisation dans des investissements bien plus conséquents et permet à la Chine de rattraper rapidement son retard. Tout en renouvelant sa flotte côtière, elle investit massivement dans une flotte militaire hauturière qui s'appuie dès lors sur des frégates et des destroyers, et se hisse à la troisième place dès 2008, faisant passer le tonnage de sa flotte d'un peu plus de 100 000 à 847 000 tonnes. En **2016, elle s'impose comme la deuxième flotte de guerre mondiale**, avec un tonnage un peu supérieur à 1,2 million de tonnes. L'analyse avec les élèves d'un graphique comparant l'évolution de la flotte militaire de la Chine avec celle de la Russie, des États-Unis, de la France ou du Royaume-Uni favoriserait la mise en valeur du rattrapage extraordinaire opéré par Pékin depuis le début des années 1990. Les mutations du discours entraînent des investissements très importants dès le début des années 1990 et trouvent rapidement leur application concrète dans des **phénomènes d'appropriation**, même si ces derniers sont alors encore assez limités. En 1988, la décision d'établir une station météorologique dans l'archipel des Spratleys, revendiqué par la Chine, entraîne

29. Liu Huaqing, 2004, *Memoirs of Liu Huaqing*, Liberation Army Publishing House, notamment pp. 432-439.

30. En 1954, les dirigeants de la Chine, de l'Inde et de la Birmanie ont initié les Cinq principes de coexistence pacifique comme fondement politique pour la paix et la sécurité dans le monde. Ils sont au cœur du préambule du Traité sino-indien sur le Tibet, signé en Chine, le 29 avril 1954.

la mort d'au moins 140 soldats vietnamiens. Cette ambition régionale répond à la stratégie élaborée par l'amiral Liu Huaqing. Il s'agit ainsi d'assurer la présence chinoise dans l'espace fermé par la « première chaîne d'îles », soit l'aire qui s'étend du Japon aux Philippines et jusqu'au sud de la mer de Chine méridionale. Celle-ci a pour objectif de **dissuader tout adversaire potentiel d'intervenir dans un conflit localisé** aussi bien en mer Jaune, en mer de Chine orientale qu'en mer de Chine méridionale.

Depuis 2016 : affirmer sa puissance à l'échelle mondiale

Ainsi, la Chine construit pas à pas sa **stratégie d'affirmation sur les espaces maritimes et extra-atmosphériques**. La centralité que ces deux théâtres acquièrent depuis un peu plus de trente ans dans les discours se concrétise par des investissements de plus en plus importants. **Dans l'espace, la Chine** ne souhaite plus simplement pallier son retard, elle **se donne les moyens de devenir pionnière**. C'est l'objectif premier exprimé dans son Livre blanc de 2016, intitulé « Les activités spatiales de la Chine en 2016 » dans lequel sont précisées les ambitions extra-atmosphériques, notamment lunaires et martiennes, et la volonté de faire de la Chine la première puissance spatiale d'ici 2045. Elle prévoit l'envoi d'une sonde sur la planète rouge d'ici 2021 pour fêter le centenaire du parti communiste, ainsi que la création d'une base lunaire d'ici 2030 habitée par des robots puis par des humains. Le succès en 2019 de son **exploration sur la face cachée de la Lune** (*Chang'e 4* « Lapin de Jade ») est une première mondiale, qui a nécessité des **investissements très importants, aussi bien financiers que techniques**. Ils se manifestent par la création du quatrième site de lancement chinois à Wenchang en 2016, dont les coûts de construction sont supérieurs à 800 millions de dollars³¹. En 2019, Pékin parvient à lancer une fusée depuis une plate-forme mobile en mer Jaune et rejoint le club restreint des puissances capables d'une telle technicité (après les États-Unis et la Russie). L'accélération des investissements chinois débouche désormais sur des logiques d'appropriation. En 2016, la Chine évoque explicitement son intention d'exploiter le dioxyde de silicium de la Lune ainsi que l'eau de ses régions polaires. Concrètement, depuis la mission soviétique *Luna 24* de 1976, *Chang'e 5* sera la première mission avec un retour d'échantillons de sol lunaire (2020). La Chine est actuellement la deuxième puissance dans le domaine spatial militaire.

Sur le théâtre maritime, les ambitions de la Chine dépassent à présent son voisinage immédiat pour se déployer à l'échelle mondiale. Ces **logiques d'appropriation maritime**, qui se limitaient jusqu'alors essentiellement aux îles Paracels revendiquées par le seul Vietnam, prennent désormais dans la mer de Chine méridionale la forme d'une « grande muraille de sable »³². Poldérisant île après île, créant leurs propres îles artificielles, les Chinois font construire un phare, une piste d'atterrissage ou une casemate, installent des militaires, en espérant faire reconnaître un jour leur droit « historique » sur ces terres émergées (« ligne à neuf pointillés »)³³. Déclarant construire des avant-postes civils pour permettre des opérations de sauvetage, la Chine pousse ses pions par la militarisation des îlots. Elle provoque donc l'escalade des tensions sans pour autant les déclencher elle-même, rendant la réponse à apporter beaucoup plus complexe pour les autres pays et la communauté internationale. Le volet maritime des nouvelles routes de la soie constitue un autre marqueur de cet élargissement d'échelle des logiques d'appropriation chinoises, de régionale à mondiale.

31. Jones A., 2016, « A Comprehensive Guide to China's space activities in 2016 », gbtimes.com

32. Pour reprendre l'expression du commandant américain de la flotte du Pacifique, Harry Harris. Voir Harris H., « Speech delivered to the Australian Strategic Policy Institute », le 31 mars 2015.

33. Selon la Conférence de Montego Bay qui détermine les limites des ZEE, une île ne peut posséder une ZEE et se prévaloir de droits sur les ressources marines alentour que si elle n'est pas recouverte à marée haute. De plus, elle doit être habitée.

L'initiative *Belt and Road* (BRI), lancée par Xi Jinping en 2013, a pour ambition de raccorder la Chine au reste du monde par un réseau de voies terrestres (ferrées et routières) et maritimes. Le professeur peut s'appuyer sur les connaissances acquises par les élèves en première dans le dernier jalon de l'axe 2 du thème 2 (« **Analyser les dynamiques des puissances internationales** ») consacré aux « Nouvelles routes de la soie » comme exemple de la maîtrise des voies de communication. D'un point de vue maritime, l'initiative BRI donne lieu à une **multiplication des investissements opérés par de grands conglomérats nationaux** (notamment Cosco et China Merchant) dans des ports qui sont des points d'appui tant civils que militaires. La Chine utilise ses capacités financières, en finançant une partie de la construction et de la gestion des infrastructures dans les ports du Pirée en Grèce, de Gwadar au Pakistan ou d'Hambantota au Sri Lanka. Pourtant, si la BRI est dotée d'un budget de plusieurs centaines de milliards de dollars destiné à garantir l'approvisionnement en matières premières et les exportations de la Chine, il serait erroné de dire qu'elle a un projet planifié avec des étapes. Certes, la « doctrine » est bien établie, pour autant, les modalités de la mise en œuvre n'ont jamais été énoncées par la Chine, ce qui lui permettrait, en cas d'échec, d'appliquer le 36^e stratagème « la fuite est la suprême politique »³⁴ sans pour autant perdre la face.

Alors que l'étude des deux premiers temps (1956-1986 et 1986-2016) reposait respectivement sur l'analyse des discours et des investissements pour identifier les priorités et les actions, les élèves sont invités ici à prendre appui sur des situations d'appropriation pour identifier les discours sous-jacents et les investissements très importants qui les soutiennent. Le professeur pourrait ainsi proposer l'analyse de l'émission du *Dessous des cartes* de 2019 intitulée « Mer de Chine : bataille navale ». L'objectif est de faire travailler les élèves sur les lieux, les modalités d'appropriation de la Chine (création d'infrastructures - artificialisation, mise en tourisme, création de ports -, investissements, discours) et les facteurs. Le professeur peut fournir aux élèves des documents complémentaires ou les laisser chercher des textes, notamment internationaux (comme la CNUDM) qui leur permettent de contextualiser la politique chinoise et ainsi – en travaillant la capacité « **analyser, interroger** » pour décrypter le point de vue du réalisateur – de justifier le titre de l'émission étudiée.

Ainsi, la nouvelle ambition mondiale chinoise s'appuie sur de lourds investissements dans la marine, tant quantitatifs que qualitatifs, annoncés en mai 2015 dans son Livre blanc sur sa stratégie militaire et mis en œuvre depuis. En effet, entre 2015 et 2018, la marine chinoise a été augmentée de l'équivalent du tonnage de la flotte française. Parallèlement, si les Chinois ont encore des faiblesses dans la catégorie des sous-marins nucléaires (SNA ou SNLE), ils se sont dotés très rapidement de plusieurs dizaines de croiseurs et de destroyers, et surtout de deux porte-avions, le Liaoning, reconstruit à partir d'un navire soviétique, et le Shandong, à propulsion nucléaire et de conception entièrement chinoise. Un troisième, équipé de catapultes électromagnétiques et à propulsion nucléaire, est en cours de fabrication dans le chantier naval de Jiangnan, près de Shanghai, et devrait être mis à l'eau avant 2025. La possession sur les espaces maritimes de bientôt plusieurs « 100 000 tonnes de diplomatie »³⁵ devrait permettre à la Chine d'asseoir sa stratégie d'affirmation à l'échelle mondiale et de concrétiser son « rêve de grande renaissance »³⁶.

34. Découvert par hasard en 1939 sur un marché et publié en 1961 par l'Armée populaire de libération, le traité des 36 stratagèmes (*San Shi Lui Ji*), qui aurait été écrit à la fin de la dynastie des Ming au XVII^e siècle, évoque les multiples stratégies à adopter pour l'emporter sur l'adversaire aussi bien dans la vie quotidienne que sur le champ de bataille.

35. H. Kissinger, secrétaire d'État des États-Unis entre 1973 et 1977, illustre la dimension politico-diplomatique du porte-avions en martelant qu'il équivalait à 100 000 tonnes de diplomatie.

36. Slogan politique lancé par Xi Jinping dès le 14 mars 2013.

Jalon – Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde

Problématique du jalon

Comment la Chine bouleverse-t-elle par sa stratégie de conquêtes l'économie et la géopolitique mondiales ?

Alors que depuis Deng Xiaoping à la fin des années 1970, l'empire du Milieu veillait à s'insérer dans le monde tout en « fuyant la lumière et recherchant l'obscurité », la conquête des espaces maritimes et extra-atmosphériques ces dernières décennies éclaire les rapides et profondes transformations que la Chine engendre sur l'économie et la géopolitique mondiales. Nouveau centre de gravité de la mondialisation, la Chine utilise les espaces maritime et extra-atmosphérique comme des vecteurs de puissance qui déstabilisent le système géopolitique mondial. En effet, les conquêtes maritimes et extra-atmosphériques chinoises revêtent des **enjeux économiques et géopolitiques intimement liés autant au pays lui-même qu'aux autres États du monde.**

L'expansion spatiale chinoise vise avant tout à assurer le développement économique (accentuation du nombre de lancements de satellites) et la souveraineté nationale (bénéficiaire de son propre système opérationnel de navigation par satellites, *Beidou*, essentiel en cas de conflit). **Néanmoins, les réussites chinoises obligent les autres États à s'adapter**, faisant ainsi de la Chine une puissance possédant désormais, pour reprendre les termes de R. Aron, la « capacité à imposer et à ne pas se laisser imposer »³⁷. **Géopolitiquement**, le professeur veille à expliciter **combien les conquêtes spatiales chinoises rompent les équilibres et notamment le statut d'hyperpuissance dont bénéficiaient jusqu'alors les États-Unis.** Se constituant, comme le souligne Y. Genty-Boudry, « un arsenal spatial complet qui sera susceptible de neutraliser, avec un préavis très court, la quasi-totalité des satellites militaires, mais aussi duaux, adverses, [... la Chine se dote d'] une capacité qui la met en position d'infliger des dommages considérables non seulement sur le plan militaire, mais aussi sur le plan économique, et donc politique »³⁸. Aussi, la Force de soutien stratégique de l'Armée populaire de Chine (FSS), qui concentre l'ensemble des capacités cyber et spatiales chinoises, s'avère être, à elle seule, un instrument de guerre systémique global et une force de dissuasion à part entière. Les enjeux économiques de la montée en puissance chinoise sur la dernière décennie peuvent être éclairés par l'analyse d'un graphique traitant de l'évolution du marché des lanceurs orbitaux depuis vingt ou trente ans par les élèves. S'appuyant sur des données nationales et exhaustives extraites du site [Gunter's Space](#), ce graphique peut être complété par un tableau récapitulatif le prix de ces lanceurs et un article de presse sur le développement du nouveau lanceur *Ariane 6*, dont le premier décollage aura lieu en 2021. Cette analyse permet d'approfondir la compétence « **analyser et interroger** ». Ainsi, économiquement, la réduction du coût de lancement opéré par le lanceur chinois *Longue Marche* permet à la Chine de rattraper les puissances traditionnelles et de s'imposer depuis 2018 comme le leader des lancements orbitaux. **Le succès chinois fragilise fortement les positions russes et européennes.** Il contraint l'Agence spatiale européenne (ESA) à innover pour ne pas perdre de trop grandes parts de marché en développant *Ariane 6*, dont le coût nominal devrait être 40 % plus faible qu'*Ariane 5*.

Retrouvez éducol sur



37. Aron R., 1962, *Paix et guerres entre les nations*, 1^{ère} édition, p. 92.

38. Genty-Boudry Y., 2019, « [La Force spatiale chinoise](#) » in *DSI Magazine*.

La République populaire s'appuie encore davantage sur ses conquêtes maritimes comme vecteurs de puissance et de déstabilisation des équilibres mondiaux. À partir d'un ensemble de cartes ([celui-ci, par exemple](#)), le professeur commence par mettre en lumière combien la ceinture maritime des nouvelles routes de la soie, à l'instar des conquêtes maritimes, est jugée essentielle pour la souveraineté nationale, notamment d'un point de vue économique. En effet, elle doit garantir l'approvisionnement chinois en matières premières en s'appuyant sur une diversité de partenaires, aussi bien les États du Moyen-Orient que ceux d'Afrique et d'Amérique latine. Ce souci d'approvisionnement explique également la convoitise sur les eaux arctiques afin de profiter de la fonte de la banquise. En effet, le pays ne cache plus ses ambitions de **mettre en œuvre de véritables « routes de la soie polaires »**, afin de diversifier ses sources d'approvisionnement en gaz, en pétrole et en autres minerais (or, zinc, cuivre, graphite, nickel, platine, uranium). Cela passe aussi bien par des participations dans des projets énergétiques au Nunavut, dont les exportations se feraient par les routes de la soie polaires, par la construction d'un second brise-glace pour assurer le passage des navires, que par la diplomatie financière. Ainsi, les prêts que Pékin a accordés à l'Islande après la crise financière de 2008 lui ont permis de bénéficier en retour d'un véritable point d'appui maritime sur l'île, d'un traité de libre-échange, mais surtout de son soutien pour obtenir un poste d'observateur en 2013 au Conseil de l'Arctique. Cette **réticularisation du monde polarisé par l'empire du Milieu est présentée comme bénéfique aux différents partenaires** et entend s'inscrire dès lors dans les cinq principes de coexistence pacifique élaborés dès 1954 par Zhou Enlai. Cependant, le système présenté comme gagnant-gagnant par la Chine éveille les inquiétudes jusque dans les pays relais de sa route maritime, qui évoquent la création d'un phénomène de trappe à endettement (*Debt-trap Diplomacy*) que ce soit à Djibouti ou au Sri Lanka.

Une étude du Sri Lanka permettrait d'éclairer tant les stratégies maritimes chinoises que les bouleversements économiques et géopolitiques qu'elles peuvent induire au sein des nœuds des nouvelles routes de la soie. Dans un premier temps, dans le cadre de la compétence « **se documenter** », le professeur peut demander à ses élèves de rechercher un article de journal sur la cession par le Sri Lanka à la Chine du port de Hambantota en juin 2017. À partir de cet article, les élèves devraient identifier les acteurs, les causes de l'accord et les clauses de la cession. Une présentation orale par quelques élèves permettrait de poser le cadre de l'étude. Le professeur peut ensuite proposer un dossier documentaire pour exercer les élèves à la compétence « **analyser, interroger, adopter une démarche réflexive** ». Ainsi, par un travail individuel ou en petits groupes, les élèves caractériseraient les enjeux économiques et géopolitiques pour Pékin et pour les autres pays des conquêtes chinoises. Le dossier documentaire peut être composé de quatre à cinq documents, à savoir un graphique traitant de l'évolution de la dette extérieure sri-lankaise ou du service de la dette depuis 2005 (les données sont en ligne sur le site de la [Banque mondiale](#)), une carte centrée sur le détroit de Malacca et s'étendant sur l'océan Indien et la mer de Chine méridionale (avec les zones de tensions maritimes, les ports d'attache chinois et les liaisons terrestres qui y sont attachées, les bases états-uniennes, et les ports d'attache indiens), deux extraits de discours tenus par d'autres puissances. Le professeur peut prendre appui sur le discours de Shinzo Abe, premier ministre japonais, au Parlement indien le 22 août 2007, qui évoque l'Indopacifique³⁹, et sur le discours de Donald Trump au sommet de l'APEC le 10 novembre 2017, qui, reprenant l'idée d'Indopacifique (qu'il érige en place de l'Asie-Pacifique), propose les « routes maritimes de la liberté » comme contre-modèle aux routes de la soie.

Retrouvez éducol sur



39. Le Japon, l'Australie, les États-Unis, l'Inde auxquels on peut rajouter la France avec ses DOM de l'océan Indien et ses COM dans le Pacifique.

Par ce travail, le professeur fait aborder les jeux d'acteurs et les effets sur l'économie et la géopolitique mondiale :

- la Chine sécurise par un contrôle maritime ses voies marchandes et s'assure de bases pour sa marine, tout en créant des partenariats ;
- les pays en développement dépendants des investissements étrangers pour faire face à leur dette se tournent vers les investissements chinois en acceptant des accords susceptibles de leur être défavorables ;
- les autres États tendent à percevoir les avancées chinoises comme des atteintes à leur souveraineté ou à la libre circulation sur les mers et les océans.

Le professeur peut conclure ce jalon en insistant sur le fait que la nouvelle centralité chinoise acquise par les conquêtes spatiales et maritimes se double d'une implication croissante de la République populaire dans les instances internationales. En effet, la revendication par la Chine d'une place de plus en plus conséquente dans ces organes et ses succès évidents font naître l'inquiétude parmi les puissances qui fustigeaient il y a peu son isolationnisme. Avec 15 % des apports financiers, Pékin est ainsi devenue la seconde contributrice au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU et espère peser dans l'organisation de ces opérations stratégiques, notamment maritimes. La Chine a également placé Houlin Zhao depuis 2014 à la tête de l'Union internationale des Télécommunications, une des organisations des Nations unies les plus stratégiques. Son champ de compétences portant sur la réglementation et la planification des télécommunications est très vaste et touche de près les nouveaux espaces de conquête comme l'accès à l'Internet, l'assignation d'orbites aux satellites envoyés dans l'espace ou la navigation maritime et aéronautique. Si la Chine n'a pas encore profité manifestement de cette nouvelle position dans les instances internationales, elle bénéficie d'un maillage de plus en plus étoffé d'acteurs qui peut lui permettre d'orienter ou de bloquer le système. Elle dispose dès lors des quatre capacités « de faire, de faire faire, d'empêcher de faire et de refuser de faire » qui sont, selon Serge Sur⁴⁰, qui s'inscrit dans la lignée de Raymond Aron, les attributs essentiels de la puissance.

Pièges à éviter

Pièges communs à tout le thème

- Traiter l'axe sans le relier au thème.
- Traiter le jalon pour lui-même sans le relier à l'axe ou au thème.
- Contextualiser un jalon de manière trop détaillée.
- Établir des comparaisons entre des jalons qui s'inscrivent dans des contextes historiques différents.

Introduction

- Minimiser les spécificités de l'océan et de l'espace extra-atmosphérique.
- Négliger la référence à la *Frontier* ou à la notion d'espace de conquête.

Retrouvez éducol sur



40. Serge Sur, 2000, *Relations internationales*, Précis Domat, LGDJ

Axe 1, jalon – Les enjeux géopolitiques d’une conquête : la course à l’espace des années 1950 à l’arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées)

- Développer pour eux-mêmes les enjeux économiques de la conquête spatiale sans les mettre en relation avec les enjeux géopolitiques.
- Mettre sur le même pied les États et les entreprises privées, alors que ces dernières sont, pour le moment, en position de subordination.
- Traiter en détail les grands exploits de la conquête spatiale.
- Minimiser l’avance actuelle des États-Unis dans cette course à l’espace.

Axe 1, jalon – Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes

- Focaliser l’étude sur une seule puissance navale en guise d’exemple sans se relier à l’axe.
- Réaliser un inventaire trop détaillé des matériels militaires sans montrer en quoi ils permettent la dissuasion nucléaire ou la projection de puissance.

Axe 2, jalon – Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

- Traiter en détail les différentes recherches scientifiques élaborées sur l’ISS.
- Oublier de montrer la dépendance de la recherche aux problématiques financières, techniques et géopolitiques.
- Minimiser les compétences russes dans la réussite du programme.

Axe 2, jalon – Rivalités et coopérations dans le partage, l’exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : *Biological Diversity beyond National Jurisdiction*)

- Affirmer que le droit de la mer est un processus de coopération achevé en 1982 sans montrer que la conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine poursuit sa construction.
- Réduire la création des ZEE à une question de délimitations territoriales sans aborder les instances de gouvernance internationale nées de la Convention de Montego Bay.
- Présenter la haute mer comme un espace uniforme de non-droit.

Objet de travail conclusif

- Traiter les vecteurs d’affirmation de la puissance chinoise uniquement sur la dernière décennie.
- Analyser les différents moyens d’affirmation de la puissance de manière générale sans les rattacher explicitement aux nouveaux espaces de conquête.
- Considérer les enjeux économiques et géopolitiques de la stratégie de conquête chinoise à travers le seul prisme de la menace.

Ressources

Introduction

DEBOUDT P., MEUR-FEREC C., MOREL V., 2015, *Géographie des mers et des océans*, Collection Horizon, Armand Colin, 336 p.

LOUCHET A., 2014, *La planète océane. Précis de géographie maritime*, Armand Colin, 560 p.

Axe 1, jalon – Les enjeux géopolitiques d’une conquête : la course à l’espace des années 1950 à l’arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...)

COUE P., 2013, *Shenzhou : les Chinois dans l’espace*, Esprit du temps, 256 p.

HERTZFELD H., 2016, « Le secteur privé : quel rôle dans la conquête spatiale de demain ? », *Les Grands dossiers de Diplomatie*, n°34, pp. 34-37.

LEHOT F., CLERVOY J.-F., 2016, « Les Nations à l’assaut de l’espace : des prémices du vol habité aux voyages sur Mars », *Les Grands dossiers de Diplomatie*, n°34, pp. 8-14.

LEHOT F., CLERVOY J.-F., 2015, *Histoire de la conquête spatiale*, Vuibert, 208 p.

PASCO X., 2017, *Le nouvel âge spatial. De la guerre froide au « New Space »*, CNRS Éditions, 191 p.

SOURBES-VERGER I., 2019, « Chine, Russie, Inde, Japon : essai de typologie de leurs ambitions spatiales en 2019 », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, mai 2019 (2), 25-29.

SOURBES-VERGER I., 2017, « Les puissances de l’espace », entretien avec Guillaume Brionnet, *Journal du CNES*, 7 p.

SOURBES-VERGER I., 2010, « Espace et géopolitique », *L’Information géographique*, vol. 74(2), pp. 10-35.

VILLAIN J., 2009. *À la conquête de l’espace : de Spoutnik à l’homme sur Mars*, Vuibert, 310 p.

Axe 1, jalon – Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes

LECOQ T., SMITS F., 2016, *Enseigner la mer. Des espaces maritimes aux territoires de la mondialisation*, Canopé, 125 p.

ROYER P., 2015, « Qui tient la mer tient le monde », *Conflits*, n°4, janvier-février-mars.

TERTRAIS B. (dir.), 2019, *Atlas militaire et stratégique*, Autrement, 96 p.

TERTRAIS B., 2017, *La France et la dissuasion nucléaire : concept, moyens, avenir*, La Documentation française, 416 p.

VANDIER P., 2018, *La Dissuasion au troisième âge nucléaire*, Éditions du Rocher, 2018, 123 p.

Les Grands Dossiers de Diplomatie, février-mars 2020. « Géopolitique des mers et des océans », n°55, Areion Group, 100 p.

Les Grands Dossiers de Diplomatie, août-septembre 2018. « Mers et océans : Géopolitique & Géostratégie », n°46, Areion Group, 100 p.

Hérodote, 4^e trimestre 2016. « Mers et océans », n°163, Éditions La Découverte, 218 p.

Axe 2, jalon – Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

DORDAIN, J., 2012, « Le programme scientifique de l'Agence spatiale européenne (ASE) », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, mai 2012(2), pp. 6-15.

LEHOT F., CLERVOY J.-F., 2016, « Les Nations à l'assaut de l'espace : des prémices du vol habité aux voyages sur Mars », *Les Grands dossiers de Diplomatie* n°34, pp. 8-14.

MOURIAUX P.-F., BOTTLAENDER E., 2017. *De Gagarine à Thomas Pesquet. L'entente est dans l'espace*, Louison Editions, 176 p.

Deux liens Internet très riches :

- [sur l'histoire de la Station spatiale internationale.](#)
- [une vision à 360 ° dans l'ISS](#) grâce aux photos de Thomas Pesquet.

Axe 2, jalon – Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ) : *Biological Diversity beyond National Jurisdiction*

EUZEN A., GAILL F., LACROIX D., CURY P., 2017, *L'océan à découvert*, CNRS Éditions.

MICHELOT A., 2019, « Le « système Océan », un enjeu de solidarité écologique », *Revue juridique de l'environnement*, volume 44(2), pp. 231-242.

MONACO A., PROUZET P., 2015, *Gouvernance des mers et des océans*, Collection Mer et Océan, ISTE Éditions, 294 p.

PANCRACIO J.-P., 2010, *Droit de la mer*, Collection Précis, Dalloz, 520 p.

Les Grands Dossiers de Diplomatie, février-mars 2020, « Géopolitique des mers et des océans », n° 55, Areion Group, 100 p.

FILLON J-L, 2012, « Le fiasco de Montego Bay ? Uchronie juridico-maritime », *Revue maritime* n°495.

FILLON J-L, 2017, « Quelle gouvernance pour les océans au XXI^e siècle » (actes du colloque), *Revue maritime* n° 510.

FILLON J-L, 2018, « La réforme de la haute mer », *Revue maritime* n°512.

FILLON J-L, 2019 « [L'action de l'État en mer : enjeux et perspectives - \(colloque\)](#) ». Rapport général, *Revue maritime* n°514.

Objet de travail conclusif

« La Chine au XXI^e siècle », *Diplomatie* n° 101, 2019.

- BOILLOT J.-J., ALBERT C., DELFASSY J.-R., 2019, « [Les nouvelles routes de la soie \(BRI\) : un pavé dans la mare de la mondialisation](#) », pp. 48-51.
- BONDAZ A., 2019, « [Défense chinoise : quelle puissance militaire pour quelle stratégie](#) », pp. 68-71.
- COURMONT B., 2019, « [Quand la Chine se pense en grande puissance](#) », pp. 40-45.

« Mers et océans : Géopolitique & Géostratégie ». *Les Grands dossiers de Diplomatie*, n° 46, 2018.

- BRISSET J.-V., 2018, « Puissance maritime chinoise : aspects stratégiques et militaires », pp. 49-53.
- TERTRAIS H., 2018, « Menaces en mer de Chine méridionale », pp. 70-73.
- TOURRET P., 2018, « Le développement maritime chinois, maillon essentiel des ambitions de Pékin », p. 48.

EKMAN A., 2018, « La Chine en Méditerranée : une présence émergente », *Notes de l'IFRI*, IFRI, 24 p.

JONES A., 2016, « *A Comprehensive Guide to China's space activities in 2016* », gbtimes.com.

JOURNOUD, P. (dir), 2017, *L'énigme chinoise. Stratégie, puissance et influence de la Chine depuis la Guerre froide*, L'Harmattan.

MONCHARMONT O., 2016, « Le programme spatial de la Chine : vers 2020 et au-delà », in « Géopolitique de l'Espace », *Les Grands dossiers de Diplomatie*, n°34.

NAZET M., 2015, « Les ambitions navales de la Chine », *Conflits*, n°4.

PFLIMLIN E., 2016, « Chine : vers une ambition mondiale », *Études marines*, Centre d'études stratégiques de la Marine, n°10, pp. 24-32.

ROCHE Y., 2018, « La stratégie de Pékin en mer de Chine du Sud : entre séduction et coups de force », in « Géopolitique de la Chine », *Les Grands dossiers de Diplomatie*, n°45.

SHELDON-DUPLAIX A., 2019, « La Chine, « pays maritime fort » », in « Indo-Pacifique. Géopolitique d'un nouveau théâtre d'influence », *Les Grands dossiers de Diplomatie*, n°53, pp. 38-39.

TAKEDA J., 2014, « [China's Rise as a Maritime Power. Ocean Policy from Mao Zedong to Xi Jinping](#) », *Review of Island Studies*.

TERTRAIS B. (dir.), 2019, *Atlas militaire et stratégique*, Autrement.

Podcasts

[La Méditerranée, reflet de la mondialisation, partie 2. Chine-USA](#), *Géopolitique, le débat*, RFI, 14 novembre 2019.

[La Chine, une menace ?](#) *Géopolitique, le débat*, RFI, 24 octobre 2019.

En ligne

[Les articles du site The Diplomat](#) sur la puissance maritime chinoise.

Retrouvez éducol sur

